

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

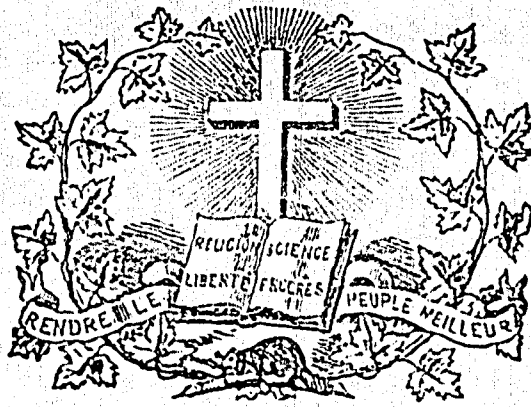
The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.



# JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Volume IX.

Montréal, (Bas-Canada) Juin, 1865.

No. 6.

**SOMMAIRE.—LITTÉRAIRE:** L'Estancia de Santa-Rosa, par Mde. Beck, (suite).—**SCIENTIFIQUE:** Compte-rendu du Cours d'histoire du Canada de l'abbé Ferland à l'Université Laval, (suite).—**ÉPÉCAPIOS:** Rapport du ministre de l'Instruction publique de France pour l'année 1863, (suite).—**AVIS OFFICIELS:** Avis aux Commissaires et Syndics.—Nominations, Commissaires et Syndics.—Érection de Municipalités Scolaires.—Diplômes accordés par les Bureaux d'Examineurs.—**PARTIE ÉDITORIALE:** L'Instruction gratuite et obligatoire.—Pose de la première pierre du High School à Québec.—Vingt-sixième Conférence de l'Association des Instituteurs en rapport avec l'École Normale Jacques-Cartier.—Conférence annuelle des Instituteurs protestants du Bas-Canada.—Conférence des Instituteurs du district de Dorval.—**REVUE BIBLIOGRAPHIQUE:** Du bon ton et du bon langage, par Mde. Desjardins La.—De la conversation et de la charité dans les conversations, par le Père Huguet, (suite).—Bulletin des publications et des réimpressions les plus récentes: Paris, Avignon, New-York, Québec, Montréal.—Petite Revue Mensuelle.—**NOUVELLES ET FAITS DIVERS:** Bulletin de l'Instruction publique.—Bulletin des Lettres.

## LITTÉRATURE.

### L'estancia de Santa-Rosa.

SCÈNES ET SOUVENIRS DU DÉSERT ARGENTIN.

(Suite.)

#### II.

L'estancia de Santa-Rosa, qui avait pour seigneur et maître don Estevan Gonzales, passait, et avec raison, pour l'une des plus belles du *campo*. Construite au temps des vice-rois, elle se distinguait par sa solidité et ses vastes proportions. Le principal corps de logis était de ce style oriental que les Andalous ont emprunté aux Maures, et qu'ils ont transporté, sans aucune altération, dans la province de Santa-Fé. Les chambres de la maison étaient disposées autour d'une cour carrée ou *patio* dont le centre était occupé par une citerne surmontée d'un puits qu'ornait une arcade mauresque en fer ouvré. Une magnifique *veranda* garnie de vigne donnait une ombre fraîche et délicieuse au large trottoir sur lequel s'ouvraient les portes des appartemens principaux. Dans chaque angle du *patio* se dressait une énorme amphore en terre rouge, appelée *tinacone*, et destinée à rafraîchir l'eau pendant les chaleurs de l'été. Après cette première cour, il en venait une seconde, puis une troisième. Des groupes d'orangers et de palmiers, entremêlés de citronniers et de lauriers-roses, en occupaient le milieu et les côtés. Au fond, dans un coin, se trouvaient les dépendances de la maison, cuisines, chambres de domestiques, etc. L'estancia de Santa-Rosa étant isolée, on l'avait bâtie de manière à pouvoir résister à une attaque. Ses très rares fenêtres à l'extérieur étaient garnies de solides barreaux

de fer. Les murs des cours, très élevés, épais, construits en pisé, avaient un revêtement de briques. Au-dessus de la porte d'entrée, une chambre unique, nommée *altillo*, ayant la forme d'un cube en maçonnerie, offrait un *mirador* ou balcon, d'où le regard s'étendait fort loin. Le toit plat de l'*altillo* formait terrasse. En temps de troubles, on y établissait un canon: ce n'était, à vrai dire, qu'un vieux tuyau de poêle monté entre deux roues de charrette; mais cette inoffensive machine avait de loin un aspect formidable, et son profil menaçant, qui se détachait sur l'azur inaltérable du ciel, avait écarté plus d'une fois les maraudeurs peu curieux de la mitraille. Don Estevan se piquait, du reste, d'être un homme à précautions. Il étalait avec orgueil dans sa chambre quelques antiquités carabines espagnoles, à crosses d'ébène incrustées d'argent, que ses ancêtres avaient apportées d'Andalousie; c'étaient, il est vrai, de lourds et inconmodés engins, tout au plus propres à la parade. Les *pléous*, qui les contemplaient avec la répugnance instinctive des gens du pays pour les armes à feu, ne se fiaient, eux, qu'à leurs couteaux et à leurs *lassos*, et, la fronde à la main, ils se sentaient suffisamment protégés contre toute attaque indigène.

Au côté nord de la seconde cour s'élevait une petite chapelle dédiée à sainte Rose, dans laquelle un *padre*, missionnaire français, venait un jour chaque mois dire la messe. C'était un ancien édifice en briques que le temps avait bruni. Un portail, entre deux pilastres, était surmonté d'une architrave au-dessus de laquelle une sorte d'enfoncement dans le mur abritait la statue de sainte Rose de Lima, patronne de l'Amérique du Sud. Cette statue, faite au Pérou, était de bois, peinte à l'huile et chargée d'ornemens dorés. Sa couronne de roses, fleurs qui ne manquent jamais dans ces beaux climats, était renouvelée chaque jour par les soins des femmes de l'estancia. Au-dessus de la statue s'élevait une petite tourelle surmontée d'une coupole où pendait une cloche, à laquelle la pluie et le soleil avaient donné une belle teinte de vert-de-gris. A l'extérieur, l'estancia était entourée de plusieurs *corrals*, enceintes circulaires faites de pieux très serrés, et où l'on enferme le soir le bétail auquel on tient particulièrement, comme les chevaux de prix, les bœufs d'attelage, les vaches laitières avec leurs veaux. Un *corral* plus petit contenait les chèvres et les moutons, un autre les mulets, désagréables compagnons qu'il faut laisser seuls. Auprès, et à l'ombre de quelques arbres gigantesques nommés *ombus*, on voyait plusieurs petits *ranchos* de briques sèches et de paille, où logeait le personnel très nombreux de l'estancia. Une maisonnette plus grande et plus jolie que les autres servait de demeure à Demetrio, le *majordomo* ou chef de l'escouade des *capatas*, chargés des soins

du bétail : ceux-ci ont à leur tour sous leurs ordres les *peons*, qui sont, à proprement parler, les bergers, armés et à cheval, gardant les troupeaux, souvent à plusieurs lieues de distance, et menant l'existence nomade des peuples pasteurs de la Bible.

On racontait dans le pays d'étranges choses sur l'*estancia* de Santa-Rosa : don Estevan l'avait héritée de ses oncles, deux célibataires âgés que les troubles politiques du temps de Rosas avaient forcés à s'exiler. Ils étaient restés près de dix ans dans la province de Corrientes. Comme ils s'apprétaient à revenir chez eux, ils moururent tous les deux, l'un d'apoplexie, l'autre d'une rapide maladie. Don Estevan, fils de leur sœur, était leur unique héritier. Il avait entendu dire à sa mère que, fort riches et possesseurs de sommes considérables en or et en argent, les deux oncles les avaient enterrés au moment de partir. Une massive argenterie, des bijoux de famille, avaient été joints à l'argent monnayé ; mais les deux vieillards n'avaient confié leur secret à personne, et ils l'avaient emporté avec eux dans la tombe. Don Estevan fit faire toutes les recherches imaginables ; elles furent infructueuses. La légende des trésors cachés de Santa-Rosa occupait souvent l'imagination des gens du pays. Plus d'un berger passa la nuit à creuser la terre dans quelque endroit isolé, toujours dans l'espoir de découvrir ces richesses tant convoitées, et plus d'une bonne femme récitait des neuvaines à cette intention. Il est à remarquer que les peuples pauvres, nomades, paresseux, sont tous plus ou moins préoccupés de l'idée de découvrir des trésors, manière commode de se procurer les richesses que les peuples actifs et industrieux trouvent dans les inventions de leur génie et dans les forces de leurs bras. Quant à don Estevan, riche d'ailleurs et sur la voie de le devenir toujours davantage, il avait complètement renoncé à découvrir l'héritage de ses oncles. Il avait même défendu à ses gens d'en parler. Cependant il arrivait que les petits bergers qui jouaient aux cartes et ne possédaient jamais le sou disaient quelquefois entre eux : "Que n'avons-nous les trésors de Santa-Rosa !" Un jour, une femme indienne, nommée Carmen, qui faisait partie du domestique de l'*estancia*, entendit cette exclamation et voulut savoir ce qu'elle signifiait. Elle écouta dans un silence sévère et recueilli, puis se frappa le front, comme pour y faire entrer à jamais le récit qu'elle venait d'entendre. Voici dans quelles circonstances cette Indienne avait été introduite chez don Estevan.

Quinze années avant le jour où nous place cette histoire, par une chaude soirée de l'été sud-américain, qui correspond à nos mois de décembre et de janvier, une grande agitation régnait dans l'*estancia* de Santa-Rosa. Dona Isabel Valdivia, femme de don Estevan González, allait être mère. La vieille mulâtresse Eusebia, autrefois nourrice de dona Isabel et qui était demeurée à l'*estancia*, avait eu recours pour soulager sa jeune maîtresse à tous les remèdes en usage dans le pays. Grâce à toutes ses belles recettes, et un peu aussi la nature aidant, vinrent au monde deux charmantes petites filles. Selon l'usage, Eusebia leur passa immédiatement dans les oreilles une aiguille enfilée d'un brin de soie rouge, et y fit glisser un petit anneau d'or. Un berceau garni de toisons d'agneaux d'une blancheur éblouissante attendait les deux enfants. Avant de les y déposer, Eusebia se tourna vers dona Isabel. Elle fut saisie de l'étrange pâleur répandue sur les beaux traits de la jeune mère ; néanmoins, sans laisser voir ses appréhensions, elle s'approcha d'elle, et lui demanda quels noms il fallait donner à ces deux petites. Dona Isabel releva la tête avec effort : — *Mercedes y Dolores*, dit-elle d'une voix éteinte. Elle suivit encore des yeux Eusebia, qui figurait sur le front des enfants le signe de la croix avec l'eau bénite, et les baptisait au nom de la très sainte Trinité ; puis, tout à fait épuisée par cet effort, elle retomba sur ses oreillers. Eusebia s'élança vers elle et la prit dans ses bras. La jeune femme pencha la tête comme une plante délicate sur laquelle passe un souffle d'orage, et expira... "Elle est morte, elle est morte !" s'écria Eusebia, et, se laissant aller à sa douleur avec cette violence qui caractérise les races métisses, elle remplit l'air de cris déchirants. Les quatre négresses, assises par terre auprès d'elle, hurlaient d'une manière lugubre. "Elle est morte ! répétait Eusebia, et

pas de nourrice pour ces créatures !" Tout à coup elle prêta l'oreille. Le bruit sourd du galop de plusieurs chevaux se fit entendre, puis expira à la porte de l'*estancia*. Eusebia se redressa. "C'est don Estevan, s'écria-t-elle, je reconnais le hennissement de *Corazon*." Presque au même instant, un homme jeune encore, d'une physionomie noble et sévère, et portant avec une dignité mêlée de gracieuse élégance le costume des *grachos*, entra dans la chambre. D'un regard il comprit tout. Il se découvrit, s'agenouilla auprès du lit de dona Isabel, baisa ses mains glacées ; puis, se relevant et trempant ses doigts dans le bénitier, il fit sur la dépouille de la jeune mère le signe de la croix. Sa douleur était terrible, mais concentrée, muette, pleine d'une sombre résignation.

Eusebia n'osait plus parler. Néanmoins, épiant le moment où don Estevan relevait les yeux, elle lui montra du doigt le petit berceau blanc couvert. "Elles dorment, dit-elle. — Deux !" s'écria don Estevan, et, soulevant le rideau, il contempla avec une tendresse recueillie les deux petites têtes aux cheveux soyeux qui reposaient sur le même oreiller. — Baptisées ? dit-il d'une voix mal assurée.

— *Si, señor*, Mercedes et Dolores.

— Miséricorde et douleur ! c'est bien cela, dit-il lentement, et il retourna s'agenouiller auprès du lit de dona Isabel. Les négresses l'avaient revêtu de blanc et l'avaient ornée une dernière fois de camélias et de jasmins du Cap. A travers les reflets mouvans des cierges, le front jeune et paisible de dona Isabel paraissait celui d'un ange endormi. Don Estevan suivait des yeux ces funèbres apprêts. Les petites filles se mirent à pleurer.

— *Santa Maria !* s'écria Eusebia, voilà ces enfants qui pleurent, et nous n'avons point de nourrice !

Don Estevan se frappa le front. — J'en connais une, dit-il ; je vais la chercher.

Il reparut un instant après avec une femme indienne d'une stature colossale : elle avait le teint bronzé, les dents éblouissantes ; ses cheveux tombaient droit comme des crins, ses mains et ses pieds étaient petits. Ses traits auraient été assez beaux sans une expression de fixité dure et sauvage qui les déparait. Une couverture de laine était entortillée autour d'elle en guise de jupe. Une sorte de châle enroulé à son cou et formant un sac du côté du dos soutenait un enfant de six à huit mois, dont la tête endormie reposait sur son épaule. Un autre enfant de deux à trois ans se cramponnait à sa robe. A l'entrée de la chambre, elle s'arrêta. Elle regarda curieusement la vaste pièce au sol couvert de nattes, le plafond traversé par des poutres sculptées, les "auteils antiques de cuir de Cordoue, les tableaux religieux de l'ancienne école espagnole qui ornaient les murs blancs ; puis, quand ses yeux se furent reportés sur la fraîche dépouille de dona Isabel, une sorte de stupor morne se répandit sur ses traits.

— Avancez, Carmen, lui dit don Estevan.

L'Indienne fit quelques pas, et, s'agenouillant avec le respect que les fils du désert ont pour la mort, elle resta recueillie, murmurant dans une langue inconnue quelques paroles brèves, gutturales, semblables à un chant plaintif.

En se relevant, elle aperçut les deux petites filles qu'Eusebia venait de prendre dans leur berceau. Les traits durs de Carmen s'éclairèrent d'un beau sourire. — Bijoux de mon âme ! s'écria-t-elle en mauvais espagnol, qu'elles sont jolies ! Puis-je les nourrir ?

Eusebia mit les deux petites filles sur ses genoux, et celles-ci, bientôt apaisées et endormies, furent replacées dans leur petit lit.

Cependant les deux enfans de Carmen, deux charmans petits garçons, considéraient d'un air ébahi les objets qui les entouraient. Don Estevan, absorbé dans sa douleur, n'avait point fait attention à eux. Eusebia les regardait avec l'espèce de dédain que les mulâtres ont pour les Indiens. Elle était bonne néanmoins, et, rappelant tout son courage pour quitter la chambre où reposait du dernier sommeil celle qu'elle avait aimée comme sa fille, elle fit signe à Carmen de la suivre vers les dépendances de l'*estancia*. Arrivée là, elle installa la nourrice dans un petit *ranchito* ou bâtiment de terre recouvert de paille ; puis elle lui donna un cuir de

cheval pour elle, des toisons d'agneaux pour ses enfans, et prit à la cuisine un plat de viande sèche appelée *charqui* et une grande terrine de *masomori* (maïs cuit au lait.) Elle posa le tout devant Carmen, et se hâta de retourner là où son cœur l'appelait.

Elle trouva don Estevan en contemplation devant les petites filles. — Quelle grâce de Dieu, *senor*, dit-elle, que cette femme qui nous arrive si à propos pour nourrir nos enfans !

— Il est vrai, Eusebia. J'étais à Santa-Fé lorsqu'on y amena les prisonniers de guerre, et le général Echague, avec qui je suis très lié, m'a fait cadeau de cette femme et de ses fils.

— *Caramba !* (1) *senor*, quel beau don il vous a fait là, quoique, à vrai dire, cette femme me fasse peur !

— N'importe, Eusebia, il faut la traiter doucement, afin qu'elle donne volontiers son lait aux petites. Elle ne paraît pas avoir plus d'une vingtaine d'années; elle est forte, bien portante; si on lui témoigne des égards, elle prendra de l'attachement pour nous et ne pensera plus à retourner au désert. Elle est Indienne abipone, et son mari, qui a été tué dans la dernière guerre, était cacique.

Ces renseignemens ne détruisirent pas les préventions instinctives qu'inspiraient à Eusebia tous les Indiens en général et Carmen en particulier; mais dans l'intérêt des enfans de dona Isabel elle résolut de se faire violence et de vaincre sa répulsion pour la nourrice.

« L'homme est poudre, et il retournera en poudre. » Ces paroles se réalisèrent le lendemain pour dona Isabel. Pendant la nuit, un *plon* était allé commander un cerceau à Coronda, petite ville voisine de l'estancia. On l'envoya au matin. Il était de bois de caroubier, recouvert de velours noir et doublé de satin blanc. On y déposa la jeune femme, et elle fut rendue à la terre. Sur la croix qui marqua sa tombe en attendant un élégant mausolée se lisient ces simples paroles : « Dona Isabel Valdivia de Gonzalès, dix-sept ans. *De Profundis.* »

Comme Eusebia l'avait promis à don Estevan, elle témoigna quelque bienveillance à Carmen. Celle-ci resta telle qu'on l'avait vue tout d'abord, fière, sauvage, silencieuse, n'ayant de douceur dans la voix et dans le regard que pour les deux petites filles, dont l'heureuse nature de ces climats favorisait la rapide croissance. Gonzalès avait fait baptiser Carmen ainsi que ses deux fils, José et Manuel, qui étaient les plus beaux enfans que l'on pût voir. L'Indienne semblait avoir perdu toute pensée de retour au désert. Elle profita néanmoins de quelques absences de don Estevan pour disparaître de l'estancia. La première fois, Eusebia, ne la voyant pas au crépuscule, avait envoyé à sa recherche tous les serviteurs de la maison. Les *plons* s'étaient élançés au galop dans toutes les directions, avaient exploré tous les endroits qui auraient pu servir de refuge ou de cachette, et étaient revenus deux jours après sans Carmen. José et Manuel, interrogés, n'avaient point parlé. Ni caresses ni menaces n'avaient pu vaincre l'impassibilité des deux enfans, qui ne savaient rien ou étaient résolus au silence. A l'aube du troisième jour, un *capatuz* qui passait devant le *ranchito* de Carmen, dont la porte était ouverte, vit l'Indienne paisiblement endormie sur sa natte. Il en avertit Eusebia, qui interrogea sévèrement la nourrice à son réveil; mais celle-ci fut impénétrable. On avait remarqué qu'un joli et rapide azejan avait disparu en même temps qu'elle. Les vêtements déchirés de l'Indienne, sa figure et ses mains égratignées témoignaient d'une course à travers les fourrés. Tous ces indices, commentés devant elle, ne lui arrachèrent aucun aveu. Peu à peu, comme on vit qu'après ces absences Carmen revenait fidèlement à la maison, on cessa de prendre souci de ses singulières équipées.

Don Estevan, qui avait les habitudes grandes et généreuses des Espagnols d'antique race, traitait au mieux la veuve du cacique et ses enfans. Il avait envoyé ceux-ci à l'école de Coronda, où ils apprirent en peu de temps tout ce que savait le digne magister, — lire, écrire et compter. Soignés et même élégans dans leur mise, ils accompagnaient partout don Estevan, et révé-

laient l'un et l'autre, José surtout, une nature expansive et reconnaissante. Carmen au contraire était toujours triste et hantée : l'Indienne semblait tacitement désapprouver l'espèce d'intimité affectueuse mêlée de respect qui unissait José et Manuel à don Estevan, et quant à Eusebia, qui n'avait jamais beaucoup aimé les fils de Carmen, elle trahissait par des airs dédaigneux et des mots à double entente son hostilité sourde contre leur mère.

MME. LINA BECK.

Revue des Deux Mondes.

(A continuer.)

## HISTOIRE DU CANADA.

COMPTE-RENDU DU COURS DE M. L'ABBÉ FERLAND A L'UNIVERSITÉ LAVAL.

NLI.

(Suite.)

On ne savait pas comment on pourrait réussir à faire les récoltes; car il y avait danger constant de se disperser dans les champs, et pourtant il était de toute nécessité de sauver les grains qui devaient former tout l'approvisionnement de la colonie. Une circonstance vint procurer aux colons un moyen de maintenir les Iroquois dans un état de trêve forcée.

Un parti de Goyogouins rôdant autour de Montréal envoya 15 ambassadeurs, suivant la coutume des Iroquois, mais on connaissait les perfidies de ces barbares et on retint les ambassadeurs prisonniers.

Monsieur de Laval profita aussi de cette trêve pour visiter Trois-Rivières et Montréal, deux des principaux postes de son vaste diocèse. Ce fut cette même année que MM. Torcappel et Pellerin retournèrent en France et que M. de Bernières devint curé de Québec. Dans l'été de 1660, le Père Mesnard partit avec un serviteur des jésuites, Jean Guérin, pour aller chez les Outaouais.

300 Outaouais montés sur 60 grands canots de traite étaient descendus à Québec avec une cargaison de fourrures de la valeur de 200,000 francs. Les jésuites voulurent profiter de cette circonstance pour évangéliser ce peuple le plus grossier et le plus rude de tous les peuples de la vallée du Saint-Laurent. Le Père Mesnard qui était vieux et Jean Guérin furent bien maltraités pendant le voyage; heureusement pour le bon Père que son compagnon était un homme vigoureux, ancien et bon voyageur plein de zèle et soutenu par la pitié la plus fervente, en sorte que les deux missionnaires purent se rendre chez les Outaouais en dépit du mauvais vouloir des sauvages.

On se demande ce qui serait arrivé pendant cette période de temps écoulé depuis la fondation de Québec, si la colonie n'avait pas eu à souffrir constamment des incursions de ces Iroquois si nombreux et toujours sur pied. Ce qu'il y a de certain c'est que ces guerres empêchaient un grand nombre de colons de venir de France, qu'elles engageaient à retourner en France un nombre comparativement grand de personnes venues dans le but de se fixer en la Nouvelle-France et qu'elles moissonnaient chaque année plusieurs des jeunes hommes les plus vigoureux de la colonie. Ces guerres ont donc fait un mal matériel immense au Canada et en ont paralysé les progrès pendant près d'un siècle; malgré les avantages immenses que le pays offrait à l'émigration.

Les missionnaires écrivaient en 1660 : « Il faut avouer qu'avec cela la face de nos colonies françaises serait aimable si la terreur des Iroquois n'en rendait le séjour dangereux. La terre est d'un heureux rapport et pourvu que le laboureur y travaille avec soin, en peu d'années il se verra à son aise, lui, sa femme et ses enfans. Nous en voyons plusieurs qui ayant eu une concession qui ne coûte qu'à demander, en moins de cinq années recueillirent du blé abondamment pour se nourrir avec toute leur famille et même en vendre. Ils ont toutes les commodités d'une basse cour, ils se voient en peu de temps riches en bestiaux et peuvent mener une vie exempte d'aumertume et pleine de joie.

« En peu d'années les familles se multiplient; car l'air du pays étant très sain, on voit peu d'enfans mourir dans le berceau. Quoique l'hiver soit long et que les neiges couvrent la terre cinq mois entiers, à trois, quatre et cinq pieds de profondeur, toutefois les froids paraissent souvent plus tolérables qu'en France; soit à cause que les hivers ne sont pas ici pluvieux, soit à cause qu'on a le bois à sa porte. Souvent on a devant sa porte la pêche en abondance, principalement celle de l'anguille qui est, en ce pays très excellente, n'étant pas bourbouse comme est celle de France. Dans les mois de Septembre et d'Octobre cette pêche d'anguilles est si heureuse que tel en prendra

(1) Exclamation d'admiration, d'étonnement, de surprise, d'impatience, selon l'inflexion donnée à la voix.

quarante, cinquante, soixante, et soixante dix milles. Et le bon est qu'on a trouvé le moyen de la saler commodément et ainsi la conserver en sa bonté. Pendant l'hiver on court les orignaux sur les neiges et tel de nos français en a tiré pour sa part trente ou quarante, dont la viande se conserve par la gelée. Ils se sont aussi formés à la chasse du Castor qui est une des grandes richesses du pays.

C'était donc ces guerres incessantes qui retardaient les progrès d'une colonie possédant tant et de si précieux éléments de prospérité. En 1661 l'état du pays était pitoyable, — on envoya en France le Père Le Jeune pour demander au Roi des secours et lui peindre les malheurs des colons en même temps que les avantages naturels qu'offrait le Canada pour la colonisation. Le P. Le Jeune présenta un placet au Roi, dans lequel il exposait toutes ces choses et pria sa Majesté au nom de la Nouvelle-France de vouloir envoyer des troupes pour protéger les familles des colons et réduire les Iroquois qui étaient le plus grand obstacle aux progrès de la colonie française comme à l'évangélisation des nations sauvages. On donna des espérances au Père Le Jeune qui fut reçu avec bonté et intérêt; on lui promit des troupes et une enquête sur les affaires de la colonie, mais les choses ne se faisaient pas facilement, ni promptement pour le Canada.

Il n'aurait pas cependant fallu un grand secours en hommes d'armes pour paralyser pour toujours les Iroquois et les mettre hors d'état de faire du mal à la colonie; car toutes ces guerres, dans lesquelles les Iroquois mettaient presque tous leurs guerriers en campagne, avaient épuisé les cantons, à l'exception peut-être de celui des Tsouontouans, qui prenaient peu ou point de part aux excursions Iroquoises dans la vallée du Saint Laurent. Il y a lieu de croire que les cinq cantons ne comptaient pas alors plus de deux ou trois mille guerriers en tout: — Environ 300 chez les Agniers; de deux à trois cents dans chacun des cantons Onneyou, Goyogouins et Onnontagués et probablement plus d'un millier chez les Tsouontouans. Un régiment français eut balayé devant lui toute la nation Iroquoise et sauvé la colonie de tout embarras et de bien des malheurs, en servant les intérêts des autres nations sauvages du pays.

L'état de constante incertitude et d'alarmes continuelles et la douleur que causaient les nombreux massacres commis sur des colons parents ou amis, avaient échauffé les têtes et monté les imaginations, au point que l'on en était venu à voir de fâcheux pronostics dans les moindres accidents naturels. Dans l'hiver de 1660-61, un tremblement de terre (non pas le grand tremblement de terre néanmoins) vint jeter la consternation dans les familles; les personnes faibles s'imaginèrent entendre dans les airs des voix lamentables de femmes et d'enfants. Un météore et probablement aussi des aurores boréales extraordinaires furent pris pour des signes de malheur et quelques-uns crurent voir passer dans les airs un canot de feu. A ces phénomènes naturels, mais venant en si mauvaises circonstances, vint s'ajouter une épidémie qui sévit sur les enfants; et le mal d'imagination augmentant avec les maux réels on commença à parler de sorciers et de maléfices. Heureusement que cette manie n'eût pas les résultats terribles qu'une maladie semblable de l'esprit produisit chez les colons anglais de la Nouvelle Angleterre où des malheureux en grand nombre furent brûlés comme sorciers: — ici personne ne fut mis à mort et tout ce qui fut fait pour calmer l'excitation populaire fut d'emprisonner un individu signalé.

Un Huguenot meunier de son métier, était venu sur le navire même qui avait amené Monseigneur de Laval dans la colonie. Pendant le voyage, le Huguenot s'était pris d'amour pour une jeune fille appartenant à une honnête famille de colons. L'amoureux fut repoussé à cause de sa religion; mais il se produisit dans la maison du colon père de la jeune personne des bruits étranges qui firent croire à un maléfice: la jeune fille voyait des lutins qui mettaient sans dessus dessous les meubles du ménage. Le Huguenot, soupçonné d'être l'auteur de ces bruits et de ces manèges, fut mis en prison; mais bientôt il déclara qu'il voulait se faire catholique; comme sa confession parut sincère on reçut son abjuration et bientôt il épousa la jeune fille et il ne fut plus question de sorciers: — c'était une heureuse fin mise à une triste et ridicule affaire.

En février 1661, Montréal fut attaqué par les Iroquois. Quelques français, occupés à une petite distance du fort, furent surpris sans armes par un parti Agnier: heureusement qu'il se rencontra là une héroïne qui sauva les Français par sa présence d'esprit et sa vaillance. Madame Duclou, ayant aperçu à temps les sauvages, prit une charge d'armes et de munitions et, avec un courage et une force extraordinaires dans son sexe, elle courut porter ce secours aux français qui, s'emparant des fusils apportés par Madame Duclou, eurent bientôt raison de leurs ennemis heureusement peu nombreux en ce moment. Les Iroquois dans diverses autres embuscades s'étaient emparés de 39 Français, dont 25 de Montréal et 14 de Trois-Rivières.

Dans l'été de 1661 un parti de chasse de 30 Algonquins Attikaméques remontaient le Saint Maurice avec 2 ou 3 Français, parmi lesquels était M. Godefroy, lorsqu'ils furent surpris par une bande d'Iroquois. Les Algonquins et les Français se défendirent avec un

courage héroïque mais ils furent tous tués à l'exception de deux ou trois Algonquins qui s'échappèrent.

En juin de la même année huit Français furent massacrés sur la côte de Beauré et sept dans l'Île d'Orléans. Les Iroquois avaient repris leur projet de détruire la colonie sur tous les points et un de leurs partis était parti pour aller jusqu'à Tadoussac.

M. Jean de Lauzon, le grand Sénéchal, homme d'un grand courage eut de voir partir avec 8 Français, en chaloupe, pour aller protéger les colons et les sauvages et pour rejoindre son beau frère, M. Couillard de Lespinay qui se trouvait en ce moment à Tadoussac.

M. de Lauzon longeait la côte de l'Île d'Orléans, lorsqu'il s'arrêta à l'embouchure de la petite rivière Maheux. Là était la maison du Sieur René Maheux et M. de Lauzon voulait aller voir s'il n'était pas arrivé malheur à ses habitants et pour leur conseiller de se mettre en garde contre les Iroquois. La chaloupe par malheur s'échoua, avant la bande du côté de terre et pendant que M. de Lauzon travaillait avec sept de ses hommes à la remettre à flot il envoya un homme à la maison pour apprendre des nouvelles des colons.

A peine l'envoyé de M. de Lauzon fut-il arrivé près de la maison que 40 à 50 Iroquois en sortirent le fusil et la hache à la main: après avoir tué cet homme, ils coururent à un rocher situé entre la chaloupe et le rivage et de là ils ouvrirent un feu terrible sur les Français qui répondirent vaillamment. Bientôt les sauvages voyant les Français affaiblis par leurs pertes et désirant s'emparer de M. de Lauzon vinrent offrir quartier au petit nombre de survivants; mais ils refusèrent et continuèrent le combat jusqu'à ce que tous furent morts à l'exception de M. de Lauzon; celui-ci fut haché par morceaux sans qu'on eût pu le faire reculer d'une semelle.

Des Iroquois allèrent à Tadoussac où ils tuèrent quelques sauvages. Heureusement pour les Français de Tadoussac et pour les quelques sauvages de cet endroit qu'ils étaient partis depuis peu de jours avec les PP. Dablon et Druilletes pour se rendre à travers les terres jusqu'à la Baie d'Hudson — Ce voyage ne réussit pas; mais il sauva les Pères et leurs compagnons qui retrouvèrent leur résidence en ruines à leur retour à Tadoussac.

## N.LII.

La mort du Grand Sénéchal fut une cause générale de regrets pour toute la colonie, dont les habitants l'aimaient et le respectaient pour sa bravoure, son dévouement, sa piété et son amabilité. Il avait une qualité qui, de tout temps, plut fort aux Canadiens; il était gai et expansif, et savait rendre le commandement agréable par une douce familiarité qui n'exclut pas le respect. La fermeté du chef et du supérieur était tempérée par une bienveillance et une affabilité extrêmes à l'égard de ceux auxquels il avait à donner des ordres.

M. Jean de Lauzon était marié depuis dix à onze ans et il laissait plusieurs enfants, des filles surtout, dont une mourut au moment de devenir novice aux Ursulines et deux furent religieuses dans cette même institution.

La désolation était à son comble dans la Nouvelle France; depuis le commencement de l'année 1661, plus de 140 personnes dont 70 Français avaient été tués ou emmenés en captivité par les Iroquois. On semblait devoir désespérer de tout lorsque la Providence vint, comme à l'ordinaire, changer subitement la face des choses dans la colonie.

Alors que les Iroquois étaient partout et qu'ils semblaient le plus acharnés à la perte des Français et de leurs alliés: voilà que tout d'un coup un bon vieux chef Onnontagué vint à Montréal avec des ambassadeurs Onnontagués et Goyogouins. Ils venaient demander la paix, ramenaient quatre prisonniers Français et redemandaient la liberté des leurs, retenus en prison. On les reçut bien et on leur dit qu'il fallait en conférer avec Ononhio à Québec, avant que de traiter.

Le vieux chef qui portait la parole pour les ambassadeurs Onnontagués était bien connu des missionnaires qu'il avait souvent reçus dans sa cabane. Il demandait la paix et il priait les Français de vouloir envoyer dans son pays des religieuses et des missionnaires. Il représentait aux religieuses qu'elles trouveraient à Onnontagué du blé d'Inde et des provisions de toute espèce et il croyait par là les tenter.

Il était facile de résoudre la question de l'envoi des religieuses que le vieux chef n'avait sans doute faite que pour prouver sa galanterie; mais la question des missionnaires était embarrassante. Les Pères jésuites n'avaient jamais refusé de se rendre où on les demandait, et la crainte des trahisons, des mauvais traitements et de la mort ne les arrêtaient pas quand ils recevaient l'ordre d'aller quelque part porter la parole de Dieu; mais les autorités de la colonie hésitaient à envoyer chez les perfides Iroquois un des bons Pères dont le sacrifice ne serait probablement guère utile à ces peuples, qui souvent ne voulaient pas même laisser baptiser leurs enfants. On craignait que le but exclusif des Iroquois fût de faire du Père jésuite qu'on leur enverrait tout simplement un otage.



Malgré ces considérations et en dépit des dangers d'une pareille mission, les Jésuites se déterminèrent à aller chez les Onnontagués et ce fut le Père Le Moine qui eut encore cette fois l'honneur d'être choisi.

(A continuer.)

## EDUCATION

### Rapport à l'Empereur sur l'Etat de l'Enseignement Primaire pendant l'année 1863.

IX.

(Suite.)

#### OBJECTIONS CONTRE L'OBLIGATION ET RÉPONSES.

La civilisation est le fonds commun de l'humanité. Chaque homme y a droit, ou du moins a droit d'être mis à même d'en prendre sa part. Ce n'est point pour le riche seulement que nos villes sont assainies et qu'on y respire un air plus pur; ce n'est pas, non plus, au seul fils du riche, ou de celui qui est dans l'aisance, que nos écoles doivent s'ouvrir. Pour que l'homme, en effet, dans notre société, atteigne ses fins naturelles, l'instruction lui est nécessaire. Il vaudra par ses bras, mais surtout par son esprit, et il lui faut au moins cette première instruction qui, d'abord, lui donne les moyens de conduire lui-même ses affaires, et, en outre, place toutes les autres connaissances à sa portée, en mettant dans sa main la clef qui ouvre les trésors de l'intelligence. Le père doit donc au fils, avec les aliments du corps, ceux de l'esprit. Il ne peut pas plus l'emprisonner dans l'ignorance absolue, qu'il ne lui ait permis de le séquestrer dans une chambre sans lumière et sans air. Nous avons une loi pour protéger les animaux contre la brutalité de leurs maîtres: il en faut une contre ces sévices moraux que cause l'incurie ou l'avidité d'un père aveuglé par la misère et par l'ignorance (1); ou plutôt il n'en faut pas, car cette loi existe.

L'article 203 du Code Napoléon déclare expressément que les époux "contractent ensemble, par le seul fait du mariage, l'obligation de nourrir, entretenir et élever leurs enfants;" et l'article 444 exclut de la tutelle le père incapable de bien remplir ses devoirs envers ses enfants. Élever, c'est régler les mœurs et développer l'intelligence. Il n'y a donc pas une loi nouvelle à faire, mais à déclarer que le Code Napoléon, dont la lecture fait toute la solennité du mariage civil, sera désormais une vérité.

L'exécution de cet article a déjà été requise par le législateur de 1841 pour les enfants qui travaillent dans les manufactures; ce ne sera pas plus un attentat contre l'autorité paternelle de l'exécuter aux champs que dans les usines.

En résumé, il est du DEVOIR de l'État d'assurer à l'enfant le moyen de s'instruire; par suite, il est de son DROIT de prendre les mesures nécessaires pour empêcher que l'enfant, retenu dans l'ignorance, ne devienne un citoyen inutile ou à charge à la communauté."

20. *L'obligation serait attentatoire à la liberté de conscience.*— Il y a en France 36 millions de catholiques contre moins de 2 millions de dissidents. Les lois ne sont pas faites pour ce qui

(1) Dans un mémoire adressé au Ministre de l'instruction publique, le 3 décembre 1864, par un instituteur primaire libre, il est dit: "Généreux et larges pour tout ce qui a trait au développement de l'agriculture, au perfectionnement de leurs instruments aratoires et aux races de leurs animaux reproducteurs, les pères de famille se montrent d'une lésinerie révoltante pour tout ce qui se rapporte à la culture de l'intelligence. J'ai vu, par exemple, mille fois, depuis que j'exerce mon ingrate profession à la campagne, j'ai vu des pères de famille, dans une position aisée, n'envoyer à l'école que deux ou trois mois de l'année, et très-souvent pas du tout, leurs enfants très-intelligents, parce que, disent-ils, les mois d'école arrivent trop vite et sont trop chers à payer; nos enfants en auront toujours assez pour manier la charrue et aiguillonner les bœufs. Faites donc l'aumône de la gratuité à ces pères, pour qui leurs enfants ont moins de valeur que leurs champs et leurs bêtes de somme!"

est l'exception; il suffit que la minorité trouve dans la loi toutes les garanties nécessaires à la liberté de conscience. Or, l'école n'est point l'église; on y enseigne ce que les enfants de tous les cultes doivent savoir, les grandes vérités religieuses et morales que toutes les consciences acceptent. L'élève y apprend la lettre de la loi religieuse; mais l'explication du dogme appartient aux ministres des différents cultes, et se fait ailleurs. Nos lois scolaires et nos règlements ont pourvu à toutes les exigences légitimes, en décidant que les élèves dissidents n'assisteraient pas aux exercices religieux, et que des ministres de leur croyance leur donneraient à part, l'enseignement dogmatique. En fait, il existe très-peu d'écoles mixtes, quant à la religion, autorisées comme telles par les conseils départementaux dans les communes où plusieurs cultes sont professés publiquement; on n'en compte que 211 sur plus de 52,000; d'ailleurs, dans ces écoles comme dans celles où sont reçus les enfants des dissidents isolés, ceux-ci trouveront toujours auprès de l'administration les moyens assurés de sauvegarder la foi de leurs enfants, car la tolérance religieuse est la plus précieuse conquête de la Révolution.

30. *Diminution de ressources pour la famille.*—Les arguments tirés de ce chef proviennent de l'idée fautive et fautive que l'enfant est la propriété du père, qu'il est soumis à tous les droits antiques, *jus utendi et abutendi*; qu'enfin c'est un fonds qui peut être impunément exploité, dût cette exploitation prématurée le rendre à jamais stérile. Sans doute, l'enfant qui garde la vache pendant que le père et la mère travaillent aux champs, ou qui va au bois faire de l'herbe et ramasser des branchages, se trouve le soir avoir rapporté quelque chose à la famille: gain immédiat, mais bien petit, et qui rend impossibles les gains futurs; car ces journées de travail précoce diminuent pour l'avenir la valeur de la journée de l'ancien gardeur de vaches, devenu valet de ferme et rendu incapable, par la stérilité de son esprit, de s'élever au-dessus du dernier rang, même de rendre tous les services que ce dernier rang comporte. Si, au contraire, il avait été mis en état d'obtenir de son travail une rémunération plus forte, il pourrait rendre avec usure, à ses parents vieillissés et fatigués, ce qu'il en aurait reçu quand il était lui-même faible et dépourvu. L'amour filial n'est pas la voix du sang, c'est surtout le sentiment des sacrifices que le père s'est imposés en vue d'assurer à son enfant une condition meilleure.

Le système actuel protège la mauvaise famille, non la bonne; il encourage le père à l'insouciance, au lieu de le pousser à l'économie, à l'ordre, à la prévoyance; il favorise le gaspillage des forces naturelles de la famille et non leur développement normal, ce qui constitue tout à la fois un préjudice pour l'enfant, pour la famille bien entendue et pour la société; enfin, il n'assure la liberté du père qu'en violant celle du fils, car l'obligation pour l'un d'instruire son enfant serait pour l'autre l'affranchissement d'une détestable servitude, celle de l'ignorance, peut-être de la misère qui la suit et des vices qui trop souvent l'accompagnent.

Il est vrai que beaucoup de familles sont trop pauvres pour se priver volontiers du travail d'un enfant qui chaque jour gagne lui-même une portion de sa chétive nourriture. Une loi sur l'instruction obligatoire aurait à ménager cet intérêt et, soit par l'intermédiaire des bureaux de bienfaisance, soit par l'institution de ces caisses d'écoles qui ont si bien réussi en Allemagne et en Suisse, elle devrait organiser pour les familles absolument nécessiteuses une assistance analogue à celle qui est donnée dans beaucoup de salles d'asile, en accordant quelques aliments, même des vêtements à ces enfants enlevés au vagabondage pour devenir écoliers. Dans certains cantons de la Suisse, uno primo est assurée aux indigents dont les enfants fréquentent assidûment l'école: c'est de l'argent placé à de gros intérêts.

Il est à peine nécessaire d'ajouter que l'époque et la durée de la fréquentation obligatoire seraient fixées en égard aux nécessités de l'agriculture ou de l'industrie, et qu'il serait tenu compte, au moyen d'exemptions sagement accordées, des empêchements de force majeure résultant des distances, de la mauvaise saison ou d'autres nécessités absolues.

40. *L'obligation serait une arme dangereuse dans la main du*

*gouvernement.*—Ceux qui parlent ainsi oublient beaucoup de choses : d'abord, que le gouvernement ne représente pas un intérêt particulier, distinct, puisqu'il est au contraire la plus haute et la plus sincère expression de tous les intérêts généraux du pays; ensuite, que l'école primaire n'est pas le lieu où les idées politiques se forment; enfin, qu'avec la loi de liberté qui nous régit, chacun garde le droit d'envoyer son fils à l'école qui lui plaît ou de ne l'envoyer à aucune, s'il est en état de faire lui-même l'instruction de son fils. Ce qui deviendrait obligatoire, ce serait d'apprendre à lire, écrire et compter, non d'aller dans telle ou telle école imposée par l'État.

50. *Impossibilité de pratiquer ce système, attendu l'état des écoles.*—Ce n'est point une impossibilité, mais, sur de certains points, une difficulté qu'avec de l'argent et du temps on fera disparaître. En cas, d'ailleurs, d'empêchement matériel, l'effet de la loi sera naturellement suspendu jusqu'à ce qu'on ait fait disparaître l'obstacle.

60. *Destruction de la discipline.*—Les élèves qui rendraient impossible leur présence dans la classe en seraient exclus nécessairement. L'école, comme la société, aurait ses réfractaires. On peut en diminuer le nombre, mais la pensée qu'il en subsistera toujours quelques-uns ne doit pas plus faire hésiter pour la loi scolaire que la crainte d'avoir des déserteurs n'a détourné d'écrire la loi militaire.

70. *L'obligation créera un impôt nouveau pour le pauvre.*—Il sera répondu à cette objection au § 10.

On représente l'esprit national comme opposé à cette contrainte morale. Tout le monde est d'accord sur les heureux effets de la loi de 1833. Il importe cependant de ne pas oublier que l'obligation financière établie par cette loi parut plus douloureuse à ceux qui devaient la subir que ne le paraîtrait aujourd'hui l'obligation de la scolarité. La première année, il fallut imposer d'office 20,911 communes, et on ne recula pas (1). En 1837, les impositions d'office s'élevèrent à 33 pour cent de la somme nécessaire. En 1839, elles frappèrent encore 4786 communes; en 1840, 4016. Mais la persévérance de l'administration fit entrer cette obligation dans les mœurs et nul à présent ne songe à s'y soustraire.

En résumé, il y a pour tous les droits de justes devoirs, pour toutes les libertés des entraves légitimes. On ne craint pas de restreindre les droits des citoyens en vue d'intérêts matériels. S'agit-il des propriétaires? On oblige l'un à détruire un logement insalubre, même à blanchir la façade de sa maison; et, au nom de l'utilité publique, on force l'autre à recevoir une indemnité qui peut lui être inutile en échange d'une propriété qu'il voudrait garder parce que son fils y est né ou que son père y est mort; tout comme, en dépit du principe de la liberté des contrats, le marchand est tenu, pour vendre, de connaître et d'appliquer le système métrique.

L'arrêté ministériel du 24 septembre 1831, pris en exécution de l'ordonnance royale du 29 avril 1831, établit, à l'article 34, que nul indigent ne recevra de secours du bureau de bienfaisance s'il ne justifie pas qu'il envoie ses enfants à l'école ou s'il refuse de les soumettre à la vaccination, et cet arrêté a été mis en vigueur dans plusieurs villes, même à Paris.

Voilà l'obligation de l'école imposée aux plus pauvres. Le législateur de 1811 a aussi rendu l'école obligatoire pour les enfants qui travaillent dans les manufactures, et l'article 203 du Code Napoléon a fait du devoir d'élever ses enfants une des conditions du mariage.

Le principe est donc posé; il reste à l'étendre et à le généraliser, à l'aide d'une réglementation paternelle, d'une obligation morale bien plus que d'une pénalité sévère; et dans quelques

(1) Le chiffre qui précède est extrait du rapport présenté au roi par M. Guizot, le 15 avril 1834. Ce rapport contient le passage suivant :

« Il ne faut ni se le dissimuler ni le taire : le pays est, sous ce rapport, moins avancé qu'on ne l'a dit souvent; ses desirs ne sont point partout au niveau de ses besoins; la dépense à faire effraye; la peine à prendre rebute; et pendant longtemps encore l'autorité supérieure aura à surmonter, à force d'activité et de lumières, l'insouciance et l'ignorance d'une partie de la population. »

années, il ne se trouvera plus en France que bien peu d'intelligences demeurées absolument stériles au sein de la civilisation, dont elles entraveraient le progrès (1).

Il ne suffit pas à un peuple d'être éclairé par en haut, ce qui peut lui donner une noble et belle apparence; il faut que la lumière descende jusqu'aux plus intimes profondeurs et arrive à chaque esprit, pour qu'il se forme des garanties durables d'ordre et de prospérité.

On s'assure contre la grêle et l'incendie; l'école obligatoire sera pour tous les habitants de la commune une assurance contre le maraudage et ses suites. On subventionne à grands frais des entreprises particulières ou des services publics; l'impôt établi pour rendre l'école gratuite sera la prime payée pour se garantir contre les délits, et la subvention fournie pour développer, avec l'intelligence des classes populaires, leur puissance de production.

La bonne éducation du peuple assurera donc la richesse et la grandeur morale de la France, comme la bonne discipline de l'armée fait sa force et sa sécurité. Dès lors il ne doit pas être plus permis d'échapper à l'école qu'à la conscription, et la loi scolaire qui forcera tous les Français à savoir lire et écrire sera le complément nécessaire de la loi politique qui appelle tous les Français à voter. Le pays du suffrage universel doit être celui de l'enseignement primaire universel; autrement le bulletin de vote pourrait devenir aux mains des ignorants ce qu'une arme dangereuse est souvent dans la main de l'enfant.

Aux raisons théoriques, il est bon de joindre la force d'une preuve fournie par l'expérience.

Il y a un siècle, le pays de Bade était un des pays d'Allemagne les plus arriérés. À la suite des guerres de la République et de l'Empire, il sortit de sa léthargie. L'instruction obligatoire, décrétée en principe durant l'année 1803, reçut en 1831 les plus sérieux développements, et une génération suffit pour faire du grand-duché un des États les plus prospères de l'Allemagne. La loi de l'obligation n'y donne plus lieu qu'à un petit nombre de citations ou d'amendes. « À cet égard, disait en 1864 un haut fonctionnaire, nous sommes arrivés au point où l'on ne peut rien faire de plus. » Cette loi, inutile, après cinquante ans, pour les garçons, ne sert plus que pour les écoles de filles.

Quelles ont été les conséquences de l'enseignement obligatoire? La moralité et la richesse du pays se sont accrues. Le nombre des mariages s'élève, les naissances illégitimes diminuent, et les prisons se vident. On a vu qu'en 1854 on y comptait 1426 prisonniers, et qu'en 1861 il n'y en avait plus que 691. Le nombre des vols est descendu de 1009 à 460. D'un autre côté, la prospérité matérielle du pays a pris un admirable essor. Le courant de l'émigration vers l'Amérique s'est arrêté; les avertissements

(1) Le maire de Roubaix écrivait, le 23 février 1869, au préfet du Nord, une lettre dans laquelle il proposait de rendre l'instruction obligatoire en développant le principe posé par la loi du 22 mars 1841, c'est-à-dire en décidant qu'elle s'appliquerait aux petits ateliers comme aux grandes usines, et que nul enfant n'y serait reçu s'il n'avait fréquenté assidûment une école pendant quatre ans; « Je ne crois pas me tromper, disait-il, en affirmant que la moitié de notre population ouvrière ne sait ni lire ni écrire; que la moitié ne commence à fréquenter les classes que l'année qui précède de la première communion; et encore une petite heure par jour; et remarquez, monsieur le préfet, que cette heure est principalement consacrée à apprendre les prières et à expliquer les catéchismes... On admet les enfants à la première communion à 12 ans, et chaque année il s'en trouve dans les paroisses environ 800... Sur les 400 enfants qui, dans la paroisse Notre-Dame, se présentent chaque année pour la première communion, 209 environ ne connaissent pas une lettre, n'ont aucune notion du catéchisme, et bon nombre sont incapables de réciter correctement leurs prières... Ce qui existe à Roubaix existe, ou à peu près, pour les autres villes du département... Si ma proposition était adoptée, nous n'aurions plus le désolant spectacle de les voir arriver au catéchisme sans aucune instruction, n'ayant même aucune notion de ce qui est bien, de ce qui est mal. Il appartient au gouvernement de Sa Majesté de réaliser cette noble pensée en écrivant en tête de la loi : *Il faut que tous les enfants de l'Empire français, qui auront atteint l'âge de 12 ans en 1865, sachent lire couramment et écrire correctement.* »

« Au moment où nous allons entrer en lutte avec les industriels anglais, le gouvernement ne doit rien négliger pour développer l'intelligence de nos ouvriers, en leur donnant, pendant leur enfance, au moyen de la fréquentation assidue de nos écoles pendant quatre ans au moins, une bonne instruction élémentaire... »

en matière d'impôt ont diminué des deux tiers; le chiffre des indigents d'un quart. Et M. le Dr. Dietz, directeur du commerce du grand-duché, parlant de cette transformation extraordinaire, ajoutait: "L'instrument principal de ce développement a été bien certainement l'instruction que les classes populaires ont été obligées de prendre."

(A Continuer.)

AVIS OFFICIELS.



AVIS AUX COMMISSAIRES ET AUX SYNDICS D'ÉCOLE.

MM. les Commissaires et Syndics d'école voudront bien se rappeler qu'ils sont tenus de transmettre à ce département les noms des personnes élues par les contribuables, soit dans le mois de juillet ou dans tout autre temps. Ces renseignements sont indispensables, et la subvention sera retenue aux municipalités qui négligeront de les fournir.

On doit aussi se rappeler que les noms de baptême doivent être donnés au long, et que l'on doit écrire aussi lisiblement que possible, afin d'éviter toute erreur.

NOMINATIONS.  
COMMISSAIRES D'ÉCOLE.

Son Excellence, le Gouverneur Général, a bien voulu par ordre en date du 7 Mai dernier, approuver les nominations suivantes:

Comté d'Outaouais.—Ste. Elizabeth de Franktown: MM. Michael John McLane et Thomas Murtagh.

Comté de Beauharnois.—St. Louis de Gonzague: M. Louis Pierre Coutlée.

Comté de Chicoutimi.—Ouatouchouan: MM. Jean Baptiste Podvin, Hubert Villeneuve, Sabin Gagnon, Chrysostôme Boivin et Ephrem Brassard.

Et par ordre en date du 3 courant:

Comté de Stanstead.—Hatley: M. Robert Spendlove.

SYNDICS D'ÉCOLES DISSIDENTES.

Son Excellence, le Gouverneur Général, a bien voulu par minute en Conseil du 17 du mois de Mai dernier, approuver la nomination suivante:

Comté de Shefford.—Granby: Rév. Michael McAuley.

ÉRECTIONS DE MUNICIPALITÉS SCOLAIRES.

Il a plu à Son Excellence, le Gouverneur Général, par ordre en Conseil en date du 16 Juin courant:

D'ériger en municipalité scolaire, sous le nom de Howick les territoires ci-dessous décrits:

1o. Dans Ste. Martine, dans le premier rang double de Williamstown, les lots Nos. 74, 75 et 76, Williamstown, et les lots depuis le No. 14 jusqu'au No. 23 de North Georgetown, inclusivement;

2o. Dans St. Jean Chrysostôme, depuis le lot No. 77 jusqu'au No. 97 de Williamstown inclusivement, depuis le lot No. 2 jusqu'au lot No. 24 de South Georgetown inclusivement, le 4e, le 5e, le 6e et le 7e rangs de South Georgetown;

3o. Dans St. Malachie, d'Ormstown, le lot No. 1 jusqu'au lot No. 27 du premier rang de South Georgetown inclusivement, le lot No. 1, ci-devant le village de Howick et les propriétés de moulin; dans le second rang depuis le lot No. 16 jusqu'au lot No. 27 inclusivement, dans le troisième rang depuis le lot No. 27 jusqu'au 17e aussi inclusivement.

D'ériger le township de Linière et de Jersey en municipalité scolaire, sous le nom de municipalité de St. Côme, comprenant les townships de Linière et de Jersey, depuis la rivière Meigermette, jusqu'à la ligne qui sépare St. Georges, de Kennebec.

De diviser la municipalité de Lochaber, en deux municipalités scolaires séparées, dont l'une retiendra le nom de Lochaber et l'autre s'appellera St. Malachie avec les limites qui leur sont assignées par la 27e et 28e Victoria, chap. 67, qui les érige séparément pour les autres fins civiles.

D'annexer la partie de la municipalité scolaire de Ste. Monique No. 2, qui se trouve au sud de la branche sud-ouest de la rivière Nicolet, à celle de St. Zéphirin, et ce qui reste de la dite municipalité de Ste. Monique No. 2, à part ce qui fait aujourd'hui partie de Ste. Brigitte, à celle de Ste. Monique, No. 1.

D'ériger en municipalité scolaire séparée de celle de Champlain, la nou-

velle paroisse de St. Luc, avec les limites qui lui sont assignées, dans la proclamation de Son Excellence le Gouverneur Général, en date du 19 Janvier dernier.

D'ériger en municipalité scolaire séparée de celle de Ste. Marie de Monnoir, la nouvelle paroisse de Ste. Angèle, avec les limites qui lui sont assignées dans la proclamation de Son Excellence, le Gouverneur Général, en date du 25 Mars dernier.

De distraire de la municipalité scolaire de Chertsey, le territoire compris entre le 41e lot et le 55e, les dits lots inclusivement, du 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e et 8e rangs, pour les annexer à celle de St. Alphonse Rodriguez.

De séparer de la municipalité de Mansfield, dans le comté de Pontiac, les lots Nos. 1, 2, 3 et 4, dans le premier rang, les lots Nos. 1, 2, 3, 4 et 5, dans le second rang, les lots Nos. 1, 2, 3 et 4, dans le troisième rang, et les lots Nos. 1, 2, 3 et 4, dans le quatrième rang, pour les annexer à la municipalité scolaire de Ste. Elizabeth de Franktown, dans le même comté.

Ces érections et ces changements ne devront prendre effet qu'au 1er jour de Juillet prochain.

DIPLOMES OCTROYÉS PAR LES BUREAUX D'EXAMINATEURS.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE WATERLOO ET SWEETSBURG.

Ecoles élémentaires.—Première classe A: Mlles. Sophronia Benham, Emily L. Clément, Eliza Ann Higgins, Isabella Massie, Martha O'Brien, Mary Olmstead, Rosina Parent, Martha Ralston, Mary P. Wells et M. Cyrus Thomas.

Deuxième classe A: Mlles Jane Boutwell, Adelia E. Fessenden, Samantha Horner, Miraeite O'Dell, Florence A. Parker, Druscilla L. Prentice, Fanny Rodgers, Julia E. Smith et M. Alpheus L. Jenne.

Ecoles élémentaires F: Mlle. Sophronie Lassonde.

Sweetsburg, 2 mai 1865.

W. GINSON,  
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DE MONTRÉAL.

Ecoles élémentaires.—1ère classe F: Mlle. Philomène Calvé dit Lagrave. Montréal, 16 juin 1865.

F. X. VALADE,  
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DE QUÉBEC.

Académie.—Deuxième classe F: M. François Simard.

Ecoles élémentaires.—Première classe F: Mlles. Sarah Brown et Eulalie Gosselin.

Deuxième classe A: Mary Jane Loughran.

Deuxième classe F: MM. Thomas Gravel, Edouard Savard; Mlles. M. Angélique Allard, Célanie Bazin, Desanges Monique Bélanger, Delphine Bélanger, Scraphine Bernier, Odile Boucher, Apolline Dancausse, Hermine Délima Destroismaisons alias Picard, Sophronie Gourde, Luce Guay, Adélaïde Lagacé, Alphonsine Larue, Adélaïde Magnin, Hélène Eulalie Moreau, M. Célanire Morrisset, Joséphine Savard, Rose de Lima Tanguay et Victoire Turgeon.

Québec, 2 mai 1865.

N. LACASSE,  
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE KAMOURASKA.

Ecoles Élémentaires.—Première classe F: Mlles. Adèle Emond, Sophronie Michaud et Marie Pelletier.

Deuxième classe F: Mlles. Delphine Anetil, Damarise Bérubé, Sara Bélanger, Delvina Dufour, Ludivine Lebel, Marie Lebel, Marie Langlois, Justine Martin, Joséphine Paradis et Apolline Pelletier.

Kamouraska, 2 mai 1865.

P. DUMAIS,  
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS D'AYLMER.

Ecoles élémentaires.—Deuxième classe A: Mlles. Margaret Cullin, Harriett Kellogg, Louisa Kellogg, Mary O'Keefe et Madame Louisa Margaret Bolton McLean.

Aylmer, 2 mai 1865.

JOHN WOODS,  
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS PROTESTANTS DE MONTRÉAL.

Académie.—Première classe A: MM. Alfred M. Lafferty et John Rollit. Ecoles modèles.—Première classe A: Mlles. Isabella Doucler et Victoria A. Scripture.



Ecoles élémentaires.—Première classe A. : MM. Kerr Anderson, Albert Fosburg, Peter D. McIntyre, John J. Neely ; Mlles. Mary Hangle, Eliza J. Bradford, Isabella J. Bradford, Amelia Fuller, Mary Hyde, Margaret O'Brien, Mathilda M. Peron, Ellen Price, Mary J. Reeves et Margaret Thompson.  
Deuxième classe A. : MM. James H. Dixon, Salomon W. Young ; Mlles. Martha Bell, Annie Caldwell, Elizabeth Clemon, Elizabeth C. Hart, Jane Reade, Elizabeth Starke et Miriam Walsh.

Montréal, 2 juin 1865.

T. A. GINSON,  
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE BEAUCE.

Ecoles élémentaires.—Première classe F. : Mlles. Philomène Plante, Belzémire Nadeau et Sedulie Bonneville.  
Deuxième classe F. : Mlles. Rosalie Dorval, Dina Champagne, Adéline Lébreaux et Ezilda Grégoire.

Ste. Marie de Beauce, 2 mai 1865.

J. P. P. PROULX,  
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE STANSTEAD.

Ecoles élémentaires.—Première classe A. : Mlles. Esther P. Wilby, Emily Sweeny, Ruth Chamberlin, Mary Williamson, Cynthia Bryan, Olive Cooper, Edith Dean, Theresa Webster, Fannie Hurd, Zestina Merry, Grace Fleming, Janette Martin, Ellen Daggett, Nellie Davis, Susie Jeck, Florence Hovey, Ophelia Orenti, Sarah Elliot, Emiline Bean, Martha Cox, Amelia House et Mary Hill.

Deuxième classe A. : Mlles. Judith Belknap, Hannah Rider, Fannie McGookin, Zeriah Parker, Olive Perkins et Maria Howe.

Stanstead, 27 mars 1865.

C. A. RICHARDSON,  
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE RICHMOND.

Ecoles élémentaires.—Première classe A. : Mlle. Elizabeth Howison.  
Deuxième classe A. : Mlles. Betsy Ann Morrill, Betsy Selina Morrill, Elizabeth Maria McGinnis, Mary Johnson, Mary Travitt, Sarah Emeline Husk, Elizabeth Esther Torrance, Maria Louisa Trenholme, Elizabeth Jane Ross, Ellen Rosalie McCaffrey et Maria Eliza Hutton.

Première classe F. : Mlle. Humilaine Delisle.

Deuxième classe F. : Mlles. Emilie Peticlerc et Lumina Cyr dit Vincent.  
Richmond, 2 mai 1865.

J. H. GRAHAM,  
Secrétaire.

INSTITUTEURS DISPONIBLES.

M. William F. Kennedy désire obtenir la direction d'une école. Ce monsieur est marié et peut enseigner l'anglais et le français. S'adresser à ce bureau.

M. Edouard Simays âgé de 39 ans, marié et muni d'un diplôme de première classe pour école modèle, désire aussi obtenir la direction d'une école. M. Simays demeure aujourd'hui à Ste. Placide, comté des Deux-Montagnes.

M. J. A. Horan, muni de diplômes d'école élémentaire, pouvant enseigner le français et l'anglais, demande une place d'instituteur.

INSTITUTEUR DEMANDÉ.

On a besoin, pour l'arrondissement No. 2, village de la paroisse St. Polycarpe, d'un instituteur diplômé pour école élémentaire pouvant enseigner l'anglais et le français. On pourra s'adresser sur les lieux au président, ou au secrétaire-trésorier.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

MONTRÉAL, (BAS-CANADA,) JUIN, 1865.

**L'enseignement gratuit et obligatoire.**

Nous continuons dans cette livraison la publication *in extenso* du rapport du ministre de l'instruction publique de France, et nous espérons la terminer dans le mois prochain. En même temps comme nous avons promis de montrer à nos lecteurs les

deux côtés de la question, nous donnons plus bas un extrait d'un discours remarquable de M. Guizot, dont la haute autorité vient ainsi s'ajouter aux arguments que nous avons empruntés dans notre avant-dernière livraison au *Journal des Villes et des Campagnes* :

« Messieurs, nous nous sommes souvent félicités et nous vous avons souvent félicités de l'unanimité qui règne soit dans le sein de notre Société, soit entre elle et le public. Nul dissentiment intérieur ou extérieur n'existe sur notre but et nos travaux. Nous travaillons tous avec le même zèle et par les mêmes moyens, à répandre l'instruction primaire dans notre patrie et dans notre Eglise... »

Nous avons encore, mes-sieurs, en ce moment, une autre raison plus personnelle de nous féliciter. Dans ce grand mouvement en faveur de l'instruction primaire, de graves dissentiments s'élèvent entre ses partisans ; deux graves questions les divisent. L'instruction primaire doit-elle être gratuite ? doit-elle être obligatoire ? Vous savez tous avec quelle vivacité ces deux questions sont débattues.

Notre Société a le bonheur d'être étrangère à ces dissentiments et à cette lutte, et de n'avoir point à s'en préoccuper pour ses propres travaux. De ces deux questions, la première, celle de la gratuité de l'instruction primaire, est résolue pour nous par nos traditions et notre pratique constante ; la seconde, celle de l'instruction primaire obligatoire, ne nous regarde point ; nous n'avons pas à la résoudre, ni pour nous-mêmes, ni pour d'autres ; elle ne nous touche qu'indirectement.

Notre Société n'admet pas le principe de la gratuité complète et générale de l'instruction primaire ; c'est notre règle de regarder la rétribution des élèves dont les parents peuvent payer, comme une partie essentielle du traitement de l'instituteur. Nous venons en aide aux familles qui ne peuvent pas payer de rétribution, soit en ajoutant au revenu de l'instituteur ce qui est nécessaire pour qu'il puisse vivre convenablement en remplissant sa tâche, soit en fondant des écoles là où elles ne se fonderaient pas d'elles-mêmes, et des bourses dans nos écoles au profit des familles pauvres.

Nous sommes convaincus que notre pratique en ceci est d'accord avec la justice et le bon sens.

Si la gratuité de l'instruction primaire était posée en principe comme un devoir et une loi de l'Etat, elle deviendrait un droit pour tous les citoyens. Ce serait là un droit analogue à ce qu'on a appelé le droit au travail, le droit à l'assistance publique ; deux droits faux et funestes dans toute société : injustes envers ceux à qui on en impose le poids ; trompeurs et corrupteurs pour ceux à qui on les donne. Nagnère, des discussions et des expériences solennelles ont mis en lumière cette vérité.

En justice, nul ne doit être obligé de tout payer pour ceux qui peuvent payer eux mêmes l'avantage dont ils profitent.

La nécessité de faire un effort, de s'imposer un sacrifice donne dans les familles plus d'importance et de prix à l'instruction que reçoivent les enfants. Il y a plus de sérieux et de dignité dans un devoir à remplir que dans un bienfait à recevoir.

Quant à la seconde question : l'instruction primaire doit-elle être obligatoire ? elle ne regarde point notre Société ; nous ne sommes point des législateurs publics ; nous n'imposons rien à personne. Nous agissons librement envers des familles libres ; nous faisons appel à la bonne volonté des parents protestants, pour qu'ils envoient leurs enfants à nos écoles. Nous comptons sur cette bonne volonté, et nous avons raison d'y compter, car les écoles manquent, parmi nous, aux enfants protestants bien plus que les élèves à nos écoles.

Je n'ai garde de prétendre traiter ici en elle-même cette question ; elle est trop grande et trop complexe. Cependant je me fais un devoir d'en dire quelques mots, car elle ne nous est pas tout à fait indifférente, et je veux indiquer en quoi elle nous touche.

Evidemment l'obligation légale de l'instruction primaire est une intervention de l'Etat dans le domaine de la famille, une limite apportée, une contrainte imposée à l'autorité paternelle,

J'ai peu de goût, en général, pour une telle intervention. Je la crois contraire aux principes et aux habitudes d'une bonne législation dans un pays libre. La loi intervient quelquefois pour réprimer les abus graves de l'autorité paternelle, non pour imposer à l'autorité paternelle ses devoirs.

La mesure qui rendrait l'instruction primaire obligatoire appartiendrait au système préventif, moins légitime dans les rapports de l'Etat avec les familles que partout ailleurs. Pour mon compte, j'ai plus de confiance dans les instincts naturels et la libre action de la famille développés par le progrès de la civilisation et le cours du temps.

Je ne voudrais pas dire que l'instruction primaire obligatoire est partout et en tout cas abusive et illégitime. Il y a telles circonstances de lieu, d'époque, d'état social qui peuvent la rendre naturelle et salutaire. Dans un petit pays, au sein d'une cité où les pouvoirs publics sont voisins des citoyens et les connaissent presque tous, ces pouvoirs prennent, dans une certaine mesure, un caractère paternel, et peuvent agir en sachant bien ce qu'ils font et en évitant les abus. Mais dans d'autres circonstances, au sein d'un vaste pays, par exemple, peuplé de nombreux millions d'hommes, l'instruction primaire obligatoire prend un tout autre caractère et produit de tous autres effets.

Le pouvoir central agit alors bien plus à l'aveugle ; il ne tient pas un compte éclairé des diversités locales ou particulières ; il descend sur les populations comme le soleil ou la pluie, sans proportionner ni même connaître partout les résultats de son action. Que sera-ce, messieurs, si, dans ce grand Etat dont je parle, de grands et répétés événements ont amené entre les familles de grands dissentiments religieux et politiques ? L'instruction primaire obligatoire deviendra alors une exigence tyrannique ; elle contraindra les parents ou bien à envoyer leurs enfants dans des écoles publiques qui n'auront pas leur confiance, ou bien à voir les inspecteurs de l'Etat entrer dans les familles pour s'assurer que l'instruction primaire y est en effet donnée. Et remarquez que, dans la plupart des lieux il n'y a qu'une école primaire, ce qui rendra la contrainte bien plus fâcheuse et bien plus difficile à éviter...

Félicitons-nous, messieurs, de ne pas être en présence de l'instruction primaire obligatoire et de ses conséquences presque inévitables. Sur les deux graves questions qui divisent en ce moment les partisans de l'instruction primaire, la situation de notre Société est simple et bonne. Souhaitons qu'elle dure et que rien ne porte atteinte à la liberté dont nous jouissons et qui nous a déjà fait faire tant de progrès.

### Pose de la Première Pierre du "High School," à Québec.

Cette cérémonie a eu lieu le 1er de ce mois, à trois heures de l'après-midi. Le nouvel édifice se construit près de celui que le Lycée, ou "High School," occupe actuellement sur la rue St. Denis, au pied des glaces de la citadelle. Le temps, qui avait été, pendant plusieurs jours, des plus mauvais, s'était mis au beau, et une société brillante avait pris place sur l'estrade réservée, au-dessus de laquelle flottaient des pavillons et des drapeaux. Les élèves du *High School* étaient rangés en face et ils saluèrent par de vigoureuses acclamations l'arrivée de Son Excellence le Gouverneur Général et de sa suite. Après que la musique militaire eut exécuté l'air national, Lord Mouck, accompagné du Recteur et des professeurs de l'Université, et du Rév. M. Housman, qui fit la prière de circonstance, posa, avec toute la solennité ordinaire, la première pierre, dans laquelle fut placée une inscription sur une plaque métallique, des médailles et des journaux.

Son Excellence, après avoir été félicité par M. Scott, vice-président du bureau de direction, s'exprima à peu près dans les termes suivants : "Je suis heureux de prendre part à cette cérémonie, ce qui m'offre l'occasion d'exprimer l'intérêt que je prends à une entreprise chère aux citoyens de Québec, ainsi qu'au développement de l'instruction publique dans cette province, et surtout à cette branche élevée de l'éducation classique à laquelle cet

édifice est destiné. Je crois, cependant, qu'il serait superflu de m'étendre bien au long sur l'importance de l'éducation. Ce n'est pas un des traits les moins admirables de l'administration des Provinces anglaises de l'Amérique, que des subventions si libérales y aient été faites en faveur de l'éducation populaire. Et je ne désire point borner cette observation aux provinces actuellement soumises à la Grande Bretagne : elle s'applique également aux Etats qui nous avoisinent, car dans aucun pays du monde l'instruction primaire n'est plus universellement répandue. Quoique j'aie déclaré qu'il m'était inutile de m'étendre sur les avantages de l'éducation, il est cependant quelques considérations sur l'influence que l'éducation exerce sur l'administration des affaires publiques, qu'il me paraît utile de vous offrir. Il y a, d'abord, les immenses progrès que l'éducation peut opérer dans le développement des ressources industrielles de ce pays. Ces ressources sont immenses ; mais n'est-il pas vrai qu'elles sont même à peine connues ? L'éducation mettra au service de l'industrie une intelligence supérieure et toutes les découvertes de la science. Même dans les métiers les plus humbles, l'homme instruit possède une incontestable supériorité sur son rival ignorant ; et ce qui est vrai des branches d'industrie les plus simples, peut se dire avec bien plus de force des branches les plus élevées.

"La seconde réflexion qui se présente à mon esprit, c'est qu'il est, de fait, peu de pays au monde où la grande masse du peuple ait une influence plus immédiate sur l'administration des affaires publiques que dans cette colonie. Il est donc de la plus haute importance que le peuple puisse au moyen de la culture intellectuelle, se servir avec intelligence des grands privilèges et des grands pouvoirs que la constitution a remis entre ses mains. Il n'est personne qui ayant suivi avec attention les grands événements qui se sont déroulés depuis quatre ans dans la république voisine, n'ait été frappé de la manière dont la masse du peuple avait compris de suite l'objet qu'il s'agissait d'atteindre, de l'étonnante tenacité qu'elle a montrée à travers tous les dangers et tous les obstacles, des sacrifices qu'elle a su faire et de l'obéissance qu'elle a portée sans hésiter à ses chefs politiques. On ne saurait nier que ces grands résultats ne soient dus surtout à l'éducation qui, chez nos voisins, a pénétré dans toutes les classes de la société, et à la grande masse de connaissances répandue sur toute la surface du pays. Ces circonstances ont permis à cette nation de passer par les épreuves de la guerre, et elles seront aussi je n'en doute point, une garantie de la continuation de la paix et de la bonne amitié qui (dans le sens, du moins, sinon dans les termes exprès du langage dont s'est servi dernièrement son premier magistrat) dans l'intérêt de la civilisation, doit unir les deux branches de la grande famille anglo-saxonne.

"Je suis heureux du développement que va prendre cette institution. Dans notre siècle ni la naissance, ni la fortune ne sauraient faire d'un homme un chef politique, à moins qu'il ne puisse au moyen d'une éducation complète faire briller une intelligence supérieure ; je suis donc heureux de voir que l'on apprécie les seules conditions de succès pour les hommes publics. C'est avec plaisir que je pose la première pierre de cet édifice, et j'espère que l'institution à laquelle il est destiné continuera longtemps encore à répandre ses bienfaits sur la cité de Québec." (Applaudissements prolongés.)

L'hon. M. Chauveau appelé à prendre la parole dit que la plus haute sanction que l'Etat pouvait donner à cette entreprise venait de lui être donnée par le discours de S. E. le Gouverneur Général. Tout ce qu'il pourrait lui-même ajouter en sa qualité officielle serait superflu ; c'était plutôt comme ancien Québécois, comme un ami de toutes les entreprises Québécoises qu'il prendrait part à cette cérémonie. Après une courte allusion au bon augure que comportait le retour inespéré du beau temps, il continua dans les termes suivants : "Ce qui se passe dans ce moment, dit-il, me reporte aux jours de ma jeunesse, alors que cette institution sous l'humble nom de "l'École de M. Wilkie," était dirigée par cet homme vénérable et aimé de tous, et dont le nom, je le vois avec plaisir, se trouve conservé dans cette maison par la présence d'un de ses proches parents et dignes continuateurs.

Beaucoup d'hommes éminents dans le pays ont dû leur éducation à l'école de M. Wilkie, et le développement que prend aujourd'hui ce lycée ne me paraît qu'un juste hommage rendu à sa mémoire.

« Les progrès de l'instruction supérieure rencontrent quelquefois sur leur chemin un double préjugé. D'une part ceux qui ont reçu ce genre d'éducation se croient impropres au commerce, à l'industrie, à l'agriculture, d'un autre côté, les parents qui destinent leurs enfants à ces carrières s'imaginent que l'étude des lettres leur sera inutile, nuisible même. Cependant c'est certainement le cas de dire : l'un n'empêche pas l'autre. Il ne me paraît point prouvé qu'un négociant lettré doive être plus malheureux qu'un autre dans son négoce, et il n'y a personne qui ne se réjouisse de voir ceux qui acquièrent et possèdent de grandes fortunes, en faire les honneurs aux lettres et aux sciences. De combien de désagréments et de déboires au contraire ne sont pas exempts ceux qui avant de s'enrichir ont eu le soin de s'instruire ? Où l'ignorance et l'absence complète de littérature choquent-elles plus vivement que chez ceux à qui la fortune a dispensé ses faveurs ? Pourquoi aussi d'un autre côté au sortir d'une éducation classique dédaignerait-on les occupations sérieuses de la vie, et surtout celles qui peuvent assurer l'indépendance de la position et la liberté d'action ?

« L'Angleterre nous donne aujourd'hui des preuves frappantes de l'alliance des lettres et des affaires. Lorsqu'un homme d'état comme Lord Derby publie et traduit Homère en vers anglais, lorsque le premier financier de l'époque M. Gladstone ne se contente point de publier des poésies en plusieurs langues et des commentaires sur les auteurs de l'antiquité ; mais encore émaille jusqu'à ses discours sur les finances, de citations classiques ; il semble que l'on ne doit point se hâter de décréter l'incompatibilité absolue de la littérature avec ce qu'on appelle les choses sérieuses qui sont aussi il faut l'avouer les choses profitables.

« Mais ce n'est point toujours pour se lancer de bonne heure dans le tourbillon des affaires qu'un grand nombre de jeunes gens appartenant aux meilleures familles laissent leurs études incomplètes. Ce n'est que trop souvent pour mener une vie d'oisiveté et de dissipation ; et il y en aurait peut-être trop long à dire sur ce sujet si l'on voulait examiner le rôle de la famille dans l'éducation, et s'assurer jusqu'à quel point l'autorité paternelle et les liens de la famille s'affaiblissent de jour en jour sur ce continent.

Après avoir payé un juste tribut d'éloges aux directeurs de l'institution et exprimé l'espoir que les citoyens de Québec sauraient apprécier leur mérite, le Surintendant termina en disant que placé comme il l'est en rapport avec le collège Morin, ce lycée était en position de rendre de grands services à la section de la population à laquelle il est plus particulièrement destiné.

Le Révérend M. Hatch, recteur du High School prononça ensuite une allocution dans laquelle il exposa les circonstances qui avaient retardé jusqu'ici la construction d'un édifice convenable, parla des services rendus à l'institution par le Rév. Dr. Cook président du bureau des directeurs dont il regretta l'absence, et fit aux élèves, à leurs parents et aux citoyens de Québec en général un éloquent appel qui provoqua de bruyants applaudissements.

Il était 4 heures quand après avoir examiné les plans de l'édifice Son Excellence et sa suite se retirèrent.

#### Vingt-sixième Conférence de l'Association des Instituteurs de la Circonscription de l'École Normale Jacques-Cartier, tenue les 25 et 26 Mai, 1865.

Présents : l'Honorable Surintendant de l'Éducation, M. l'abbé Verreau, MM. les Inspecteurs d'écoles Grondin et Caron, MM. U. E. Archambault, président ; J. E. Paradis, vice-président ; J. O. Cassegrain, secrétaire ; D. Boudrias, trésorier ; M. Emard, J. B. Priou, A. Dulpé, conseillers ; A. Gervais, H. Bellerose, A. Chênevert, M. Guérin, A. Malette, C. Brault, D. Olivier, S. Boutin, A. Dupuis, G. Martin, S. Aubuchon, L. René, N. St. André, N. Desjardins, H. Paladeau, F. Lavoie, R. L. Fortin, O. Dupont, J. Bourgeois, L. Ternier, L. A. Auger, O. Hébert, H.

T. Chagnon, H. C. Chagnon, H. R. Martineau, F. X. Mousseau, F. Gauvreau, C. Lefebvre, L. O. Donoghue, L. O. Ryan, M. Molleur, C. H. Paradis, C. Guimond, A. Lanetôt, etc., et MM. les élèves-maitres de l'école normale.

#### SEANCE DU 25.

A 7½ heures de l'après-midi, la séance fut ouverte.

M. Boudrias fit une lecture sur le *calcul mental*. Dans cet essai il parla de l'origine de cette science, du lien où elle prit naissance, et prouva que le calcul mental est astreint à certaines règles dont on ne saurait s'écarter, surtout si l'on veut procéder avec méthode.

A M. Boudrias succéda M. l'abbé Verreau, qui dans un discours sur la physique nous initia aux théories de plusieurs philosophes sur les lois du *mouvement*. Il démontra que pour les corps leur seule condition d'existence se trouve dans le mouvement, et accompagna ses raisonnements de diverses expériences.

#### SEANCE DU 26.

A 8 heures A. M., les Instituteurs assistèrent à une messe basse dans la chapelle de l'école normale, où M. Verreau leur adressa la parole. Il prit pour texte : *De excelsis misit ignem in ossibus meis, et crudelit me*, et fit voir que la science de l'instituteur est une science à part, et qu'elle ne peut lui venir que de Dieu.

A 9 heures, M. le président ouvrit la séance, et le compte-rendu de la dernière conférence ayant été lu et adopté, on procéda immédiatement à l'élection des officiers. Le dépouillement du scrutin donna le résultat qui suit :

MM. J. E. Paradis, président ; M. Emard, vice-président ; J. O. Cassegrain, secrétaire ; D. Boudrias, trésorier ; G. T. Dostaler, bibliothécaire ; J. B. Priou, H. T. Chagnon, A. Dulpé, H. Martineau, H. Bellerose, J. Destroismaisons, conseillers. M. le Principal Verreau nomma M. C. Ferland assistant bibliothécaire.

Avant de quitter le fauteuil présidentiel, M. Archambault fit lecture du résumé suivant sur les travaux de l'association pendant l'année qui vient de s'écouler :

« En parcourant les procès-verbaux des séances de l'année qui vient de finir, nous constatons avec plaisir, Messieurs, que nos conférences n'ont pas produit un moindre résultat que les années dernières. En effet les discours, les lectures et les essais que nous avons eu le plaisir d'entendre sont aussi remarquables par la forme que par le fond, et témoignent de la part de leurs auteurs beaucoup de recherches et de travail. En voici les titres :

« 1<sup>o</sup> Discours sur l'histoire naturelle, par M. l'abbé Verreau.

« 2<sup>o</sup> Discours sur le rôle pénible, mais sublime, de l'instituteur dans la société, par M. l'abbé Verreau.

« 3<sup>o</sup> Lecture d'un rapport sur les travaux de l'association depuis son existence, par M. Archambault.

« 4<sup>o</sup> Lecture sur la nécessité du travail, par M. Paradis.

« 5<sup>o</sup> Lecture d'un essai sur l'intuition, par M. Cassegrain.

« 6<sup>o</sup> Lecture d'un essai sur l'histoire du Canada, par M. l'inspecteur Valade.

« Les sujets de discussion ne sont au nombre que de quatre ; mais pour être moins nombreux peut-être que les années dernières, je suis persuadé que, par la manière consciencieuse avec laquelle ils ont été discutés, ils laisseront dans l'esprit de ceux qui ont assisté aux conférences, et surtout de ceux qui y ont pris part, des connaissances exactes et pratiques. Voici ces sujets :

« 1<sup>o</sup> Quels sont les meilleurs moyens d'enseigner les parties aliquotes ?

« 2<sup>o</sup> Est-il préférable d'enseigner les verbes d'après les temps primitifs ou les radicaux ?

« 3<sup>o</sup> Peut-on réduire les règles du participe passé à une seule ? Si la chose est possible, serait-il avantageux d'enseigner les participes aux enfants d'après cette règle unique ?

« 4<sup>o</sup> Quelles sont les différentes branches qu'il convient d'enseigner dans les écoles élémentaires et les écoles modèles, et jusqu'à quel point doit-on en pousser l'étude ?

“ Aux travaux de l'association se joignent naturellement les travaux du conseil d'administration. Ce conseil a eu dans le cours de l'année trois assemblées ordinaires, la veille de chaque conférence, et une assemblée extraordinaire, dans laquelle il a été décidé qu'il était opportun de former une commission spéciale pour proposer des thèses aux instituteurs de cette association, et dont rapport vous sera fait à cette conférence.”

M. Archambault fit ensuite quelques remarques sur le but et les bienfaits des conférences, et insista sur la nécessité d'étudier les ouvrages pédagogiques, parce qu'ils sont le fruit d'études sérieuses et d'une longue expérience. Il remercia, en terminant, les instituteurs de l'honneur qu'ils lui avaient fait en l'élisant président de leur association.

M. Paradis parla en termes flatteurs de la présidence de son prédécesseur, et dit que puisque le choix d'un nouveau président était tombé sur lui, il ferait de son mieux pour bien remplir cette fonction.

L'Hon. Surintendant, après quelques paroles de félicitation à l'adresse de M. Archambault sur la manière habile dont celui-ci s'est acquitté de sa charge comme président, exprima son contentement relativement au grand nombre d'instituteurs présents, et surtout d'anciens élèves de l'école normale. Il profita de cette occasion pour engager les membres du corps enseignant à s'abonner au *Journal de l'Instruction Publique*, et en particulier à souscrire à la caisse d'économie, parce que c'est un moyen de s'assurer une existence honnête dans des circonstances difficiles. Il conseilla aux instituteurs de persévérer dans leur état, vu que les chances de promotion sont plus fréquentes aujourd'hui qu'elle ne l'étaient par le passé, et que toutes les fois qu'il sera question de nommer à la charge d'inspecteur d'écoles, il usera de son influence auprès du gouvernement pour que cet emploi soit donné à un instituteur. Il parla aussi des mesures prises par le département de l'éducation pour empêcher la diminution du traitement de l'instituteur, s'étendit sur l'influence que ce dernier exerce dans sa paroisse, et l'engagea à user de tout son crédit pour prévenir le “fléau” de l'émigration. Il entra sur ce sujet dans des développements considérables et indiqua parmi les moyens les plus certains de donner à la nouvelle génération le patriotisme qui l'attache au sol, l'enseignement de l'histoire du Canada dans toutes nos écoles.

M. Bellerose fit ensuite une lecture sur la chaleur. Après avoir défini la chaleur, et parlé des sensations qu'elle produit sur nos organes, de la manière dont elle se produit et se propage, il dit un mot de l'immense parti que l'on en tire tous les jours.

Après l'essai de M. Bellerose eut lieu une discussion sur le sujet suivant : “ Quels sont les meilleurs moyens d'enseigner les proportions simples et composées ? ” MM. Emard et Priou se portèrent comme discutants, et accompagnèrent leurs explications d'exemples au tableau noir. Ils firent voir les avantages du système ordinaire de proportions et du système analytique, ou de réduction à l'unité.

M. Paradis, résumant la discussion, fut d'opinion que, tout en reconnaissant le mérite du système ordinaire des proportions, le système analytique doit lui être préféré, parce qu'il exige de la part de l'élève plus de raisonnements, et qu'il simplifie de beaucoup l'opération.

M. Boutin fit lecture d'un essai sur les derniers moments de Kondiaronk. Il dit un mot de l'aspect qu'offrait Montréal à cette époque ; parla des combats féroces des Sauvages, du but de cette grande réunion à la convocation de laquelle le Huron avait pris une part si active ; rapporta les paroles que le célèbre chef huron, avant de mourir, adressa à l'assemblée sur les avantages et les bienfaits de la paix ; et décrivit enfin le deuil et l'affliction que produisit sa mort parmi les indigènes.

La lecture de M. Boutin fut suivie d'une discussion sur ce sujet : “ Laquelle des deux grammaires, ou celle de Bonneau, ou celle des Frères, est préférable ? ” MM. Paradis et Archambault prirent successivement la parole, et furent d'avis que, considérée dans l'ensemble, la grammaire de Bonneau doit être préférée à celle des Frères.

Puis M. Priou donna une lecture sur le bonheur de l'instituteur. Après avoir défini le bonheur et l'avoir représenté comme étant le principal mobile de toutes nos actions, il ajouta que le bonheur pour l'instituteur consiste dans sa foi en Dieu, en lui-même, en sa vocation ; dans la sublimité de sa mission, qui est le perfectionnement moral, intellectuel et physique des enfants qui lui sont confiés ; et surtout dans l'espoir de cette récompense qui attend celui qui aura consacré toutes ses facultés à instruire ses semblables.

Proposé par M. Emard, secondé par M. Cassegrain :

Que la conférence du mois de septembre soit transférée au mois d'août.

Adopté.

Proposé par M. Emard, secondé par M. Chagnon :

Que des remerciements soient votés à M. Archambault et autres officiers pour avoir rempli les devoirs de leurs charges avec avantage pour l'association et honneur pour eux-mêmes.

Adopté.

Proposé par M. Boudrias, secondé par M. Paradis :

Que M. le bibliothécaire soit autorisé à acheter une demi-douzaine d'exemplaires de l'excellent “ Traité de Pédagogie ” de M. l'abbé Langevin.

Adopté.

M. Archambault, secondé par M. Cassegrain, fit motion et il fut résolu :

Que des remerciements soient offerts aux propriétaires de la *Minerve* et de l'*Ordre* pour avoir publié gratis les annonces de l'association.

Les comptes de M. le trésorier furent aussi reçus et approuvés.

De plus, sur rapport du conseil d'administration, les résolutions suivantes furent adoptées à l'unanimité :

1° Qu'un comité soit nommé pour proposer, corriger et couronner des Thèses auxquelles tous les instituteurs membres de cette association sont appelés à concourir.

2° Que ce comité soit composé de M. le Principal de l'école normale Jacques-Cartier comme président, avec pouvoir de s'adjoindre un de ses professeurs ; d'un inspecteur d'écoles et d'un instituteur de l'association. Ces deux derniers seront élus chaque année, aux élections générales du mois de mai, au scrutin secret.

3° Qu'il n'y aura qu'un seul concours par an.

4° Que les Thèses seront proposées et publiées chaque année, à la conférence de mai, et devront être remises à M. le Principal de l'école normale Jacques-Cartier à la conférence du mois de janvier suivant le plus tard.

5° Que chaque Thèse devra être transmise sous un nom anonyme, accompagnée d'une lettre cachetée dans laquelle sera le nom véritable de l'auteur, et sur l'enveloppe de laquelle sera le nom anonyme. Cette lettre ne sera ouverte qu'à la conférence du mois de mai, et seulement dans le cas où la Thèse sera couronnée.

6° Que le comité décernera un prix à l'auteur de la Thèse couronnée, et s'il arrive que deux Thèses soient égales en mérite, le prix alors sera partagé.

7° Que toute Thèse couronnée sera conservée dans les archives de l'association.

MM. l'inspecteur d'écoles Valade et U. E. Archambault furent élus membres du susdit comité.

MM. H. Pesant, P. P. Anger, H. Martineau, J. B. Delège, A. Gervais et C. Brault furent priés de préparer chacun une lecture pour la prochaine conférence du mois d'août.

Les deux sujets suivants seront discutés : “ Est-il nécessaire de faire apprendre aux enfants les définitions des règles de l'arithmétique, ou bien doit-on se contenter d'en donner seulement l'explication, ” et “ laquelle des deux grammaires est-elle préférable, ou celle de Poitevin, ou celle de Chapsal ? ”

Enfin, sur motion de M. Boudrias, secondé par M. Gauvreau, la séance fut ajournée jusqu'au dernier vendredi d'août prochain, à 9 heures A. M.

J. O. CASSEGRAIN,  
Secrétaire.



### Conférence annuelle de l'Association des Instituteurs Protestants du Bas-Canada.

Cette conférence a eu lieu à Sherbrooke le 1er et le 2 de ce mois. Dans l'absence du Rév. Dr. Nicolls principal de l'Université de Lennoxville, et président de l'Association, le Dr. Dawson, principal de l'Université McGill et vice-président, fut appelé au fauteuil.

L'honorable Surintendant de l'Éducation, l'hon. M. Sanborn, M. Dunkin, M.P.P., et M. Robertson, maire de Sherbrooke, assistèrent aux séances.

Celles du premier jour furent occupées en grande partie par la discussion de la constitution de l'association, et l'examen d'un rapport soumis par le bureau de direction. L'après-midi une lecture très-intéressante de M. Hicks, professeur à l'École Normale McGill, sur le matériel et le mobilier des écoles fut suivie d'une discussion générale sur cet important sujet. M. Hicks se prononça fortement en faveur de l'établissement d'un musée d'éducation, et d'un dépôt de livres, cartes, etc. semblables à ceux qui ont été établis dans le Haut-Canada.

À la séance du soir à laquelle assistaient un grand nombre d'amis de l'éducation, des discours furent prononcés par le président, par le Surintendant de l'Éducation, par M. Dunkin et par l'hon. M. Sanborn.

Ce dernier, entre autres observations très-judicieuses fit cette remarque : " Nous n'avons point dans le Bas-Canada peut-être le système d'instruction que nous préférons, d'après nos vues ; mais nous en avons un, duquel nous pouvons tirer et nous avons déjà, de fait tiré un excellent parti. Si les choses ne sont point ce que nous désirerions c'est que nous avons à agir de concert avec d'autres dont les vues diffèrent essentiellement des nôtres. Il faut bien se pénétrer de l'idée que dans un pays constitutionnel on ne doit point vouloir imposer aux autres ce qui ne leur convient point et que ce n'est que par un système de concessions réciproques que l'on peut parvenir à de bons résultats. Il ne faut point sous prétexte de libéralisme devenir intolérant ni agir comme cet homme qui se plaignait de l'absence complète de liberté dans son pays. Quoi, lui dit-on, ne pouvez-vous point faire tout ce que vous voulez ? — C'est vrai, dit-il, mais je ne puis point contraindre les autres à faire comme je veux ! "

La séance du lendemain fut présidée par M. l'inspecteur Hubbard. Il y fut fait par M. le professeur Dudwell de Lennoxville une excellente lecture sur la mission de l'instituteur et une autre sur divers points de pédagogie par Mme Hammond, institutrice à Richmond. Le Surintendant de l'Éducation vint de prendre congé des instituteurs leur adressa de nouveau la parole. Dans l'après-midi M. le Principal Graham fit une lecture sur diverses questions d'éducation et d'enseignement ; et le tout se termina par les élections pour l'année courante. M. le Principal Dawson fut élu président, M. le Professeur Robins de l'École Normale McGill, secrétaire, et M. McGregor, trésorier.

### Association des Instituteurs du District de Bedford.

Cette association a tenu une conférence le 18 mai à Knowlton. On y a offert des prix pour un concours d'écriture ouvert à tous les élèves du district, aussi pour le tracé d'une carte du district ; les concurrents pour ce dernier prix ne devront pas être âgés de plus de seize ans. Les cartes devront être transmises au Dr. Parmelee, inspecteur du district à Waterloo le ou avant le 15 mai 1866. Elles devront être accompagnées d'un certificat signé par l'instituteur constatant qu'elles ont été tracées par l'élève sans aucun aide de sa part.

Les prix du concours de calligraphie pour l'année furent décernés. Ils consistaient en un certain nombre de livres utiles et instructifs. Les concurrents étaient divisés en quatre classes et très-nombreux dans chacune d'elles. La classe A comprenait les filles de douze à seize ans. Le premier prix dans cette classe a été donné à Mlle. Collins de l'école dissidente No. 8 de Granby, le second à Mlle. Burhart de l'arrondissement No. 9 de Bolton. Il y avait 53 concurrents et 7 mentions honorables.

Dans la classe B comprenant les garçons de 12 à 16 ans, le premier prix a été obtenu par M. Robert Hackwell de Boscobel, le second par M. Francis H. Perkins de Mansonville. Il y avait 28 candidats et 4 mentions honorables.

Dans la classe C comprenant les filles au-dessous de 12 ans, le premier prix a été donné à Mlle Judith Darling de Mansonville, le second à Mlles. Mary Perkins de Mansonville et Sarah Davis de l'arrondissement No. 12 de Bolton. Il y avait 40 candidats et 7 mentions honorables.

Dans la classe D, celle des garçons au-dessous de 12 ans, le premier prix a été donné à M. Charles Jackson de l'arrondissement No. 9 de Bromé, le second à M. Frederick Robinson de Waterloo et M. Ephrem Baron de l'école dissidente No. 1 de Bolton a obtenu une mention honorable. Il y avait 14 candidats.

### Revue Bibliographique.

*De la Politesse et du Bon Ton, ou Devoirs d'une Femme Chrétienne dans le monde*, par la Comtesse Drohojowska ; 2<sup>e</sup> édition. Paris, 1860. — *Du Bon Langage et des Locutions Vicieuses à éviter*, par le même auteur. — *Art de la Conversation au point de vue Chrétien*, par le R. P. Huguet ; 2<sup>e</sup> édition. Paris, 1869. — *De la Charité dans les Conversations*, par le même auteur. (1)

(Suite.)

Les observations suivantes ne sont pas toutes strictement applicables à notre état de société ; aussi, faudrait-il ne point concevoir une trop mauvaise opinion de ceux et de celles qui ne se conforment pas toujours exactement à ce que prescrit notre auteur. Les exigences d'une société mixte ont profondément modifié nos mœurs ; mais il faut avouer que ce n'est point du tout à notre avantage, et que plus on se rapprochera des usages de la bonne société française, plus on y gagnera sous tous les rapports. Le chapitre dont nous faisons un court extrait est intitulé, *À la promenade* :

" Si vous voyez venir à vous un vieillard ou une personne à qui vous croyez devoir de la considération, rangez-vous immédiatement pour lui céder le haut du paré, c'est-à-dire le côté des maisons. Un homme bien élevé a toujours cette politesse pour une femme quels que soient son rang et son âge. Si par hasard la rue ou la promenade est encombrée, gardez-vous de montrer une précipitation inconvenante, ne coudoyez personne, mais ralentissez le pas et laissez-vous en quelque sorte porter par le flot des promeneurs. Il vaudrait mieux, toutefois, si vous en aviez le temps, vous retirer de la foule et la laisser écouler avant de continuer votre chemin.

" Quand les rues sont libres, il est de toute politesse de ne froisser, de ne heurter personne en passant à côté ; si des gens âgés, ou dont le rang inspire le respect, se croisent avec vous, et qu'il n'y ait pas suffisamment de place pour passer de front, rangez-vous le long du mur pour les laisser passer. S'il pleut, prenez garde d'arrocher les parapluies, en ayant soin d'élever ou de baisser le vôtre, en raison inverse du mouvement que feront les autres.

" Il faut, dit un sage conseiller, laisser à quelques étourdis de mauvais ton le plaisir inconvenant de rire au nez des personnes qui leur sont entièrement inconnues, ou de faire sur leur compte, de manière à être entendus, des observations indiscrettes. Nous ne saurions trop dire combien de jeunes personnes — ou de jeunes femmes — s'exposeraient à être mal jugées si, en passant près d'un homme, elles se tournaient l'une vers l'autre avec un air mystérieux, laissant à supposer qu'elles se communiquent, relativement à lui, des réflexions soit en bonne, soit en mauvaise part."

" Un autre écueil à éviter consiste à élever la voix, à en changer l'inflexion, en un mot, à prendre un air prétentieux en approchant d'un groupe ou en voyant quelqu'un s'approcher. — J'ai dit écueil, parce que ce défaut, commun à la majorité des femmes, est presque naturel en nous ; c'est une sorte de coquetterie naturelle, qu'on peut remarquer dans une petite fille, bien avant qu'elle ait l'âge de rendre compte des motifs de vanité qui la font agir. L'éducation doit corriger ce défaut, je dirai, pour ainsi dire, plus encore, en ajoutant : Ce ridicule.

" Un homme bien élevé salue une femme parce que c'est une femme, ne l'eût-il jamais vue précédemment, s'il la rencontre dans une situation, dans un endroit où il est inmanquable qu'il la voie, et où s'établit entre eux la plus passagère, la plus fugitive, la plus imperceptible relation, telle que la rencontre dans un chemin étroit à la campagne, surtout si le chemin est assez étroit pour qu'il faille le partager ; si elle passe devant lui ou s'il est obligé de passer devant elle dans un escalier, par la même raison et aussi parce que c'est une apparence de relation que d'entrer dans la même maison ou d'en sortir, et qu'un homme bien élevé ne laisse échapper ni une occasion ni un prétexte d'être poli avec une femme."

" Vous accueillerez, ma chère enfant, cette politesse avec un air de réserve, mais sans sauvagerie affectée, et vous y répondrez par une inclination polie. Vous ne témoignerez surtout aucun sentiment d'étonnement ou de contrariété, car il n'y a jamais de raison pour qu'une femme se montre surprise de la politesse d'un homme qui la salue respectueusement. C'est un hommage rendu, en sa personne, à la dignité de la femme. — Mais vous ne saluerez pas la première, à moins que la personne que vous rencontrez ne soit un vieillard, un parent, un ami intime ou très-jeune homme, le fils d'une amie ou d'une parente, dont votre devoir est d'encourager la timidité.

" Si l'on vous aborde, vous engagerez, en premier lieu, votre interlocuteur à se couvrir, ce qu'il ne fera qu'après quelques instants, et si le soleil ou le froid sont par trop incommodes. N'entamez pas

(1) Voir notre dernière livraison et les précédentes.



de longues conversations, et, par votre réserve, laissez comprendre que le lieu pourrait être mieux choisi pour un entretien.

« Si vous vous promenez avec des vieillards ou des femmes auxquelles vous devez des égards, vous réglerez votre pas sur le leur et leur laisserez prendre l'initiative sur la route à suivre et l'opportunité du retour. Quel que puisse être à cet égard votre désir personnel, vous ne laisserez voir ni ennui, ni contrainte.—Avec des égaux, vous donnerez votre avis, mais avec mesure et sans avoir l'air d'y tenir; pour peu qu'il n'ait pas l'assentiment général, vous l'abandonnerez sans laisser paraître que vous le regrettez. On ne doit pas devancer les personnes que l'on accompagne, ni demeurer en arrière, surtout si l'on avait dû accepter le bras d'un étranger. Dans ce dernier cas, comme il ne serait pas convenable d'avoir l'air de s'isoler, on doit toujours se tenir à portée du regard et de la voix.—C'est en de semblables matières qu'une femme qui tient à sa réputation doit montrer une excessive prudence. Bien entendu que vous ne devez, sous aucun prétexte, vous montrer tête à tête, en voiture, avec un homme étranger.»

Ce qui suit est de mise toujours et partout, et nous croyons même que plus d'un de nos boutiquiers afficherait volontiers, près de son comptoir, les avis de Mme la Comtesse Drohojovska, et qu'ils seraient en général trop heureux de voir leurs élégantes visiteuses en faire leur profit. Ce chapitre a pour titre, *Chez les marchands.*

« Saluez en entrant et expliquez de suite ce que vous désirez.— songez que pour l'homme qui travaille, le temps vaut de l'or et que lui en faire perdre inutilement, c'est commettre de tous les vols le plus odieux; car seul il ne peut se réparer. Soyez polie avec les commis comme avec les chefs de maison. Ne faites pas étaler cent pièces d'étoffe pour choisir une misère; à la perte de temps vous ajouteriez une fatigue inutile; ne faites déplier que dans la qualité et le prix où vous voulez réellement acheter, et faites-vous un point de délicatesse de ne pas céder, même malgré les instances qui pourraient vous être faites, à une vaine curiosité.

« Ne vous avancez jamais trop près d'un étalage de bijoux et autres objets faciles à détourner; mais si, laissant à votre disposition plusieurs objets, le commis s'éloigne un instant, cessez aussitôt de les toucher, et, reculant de quelques pas, attendez son retour pour reprendre votre examen.

« Tout cela est du bon ton; mieux encore, c'est de la discrétion.— Dans les maisons où vous n'êtes pas bien connue on pourrait d'ailleurs vous supposer des intentions mauvaises; il y a tant d'adroits filous qui se servent du prétexte de regarder de très-près pour escamoter quelque objet précieux, qu'il faut éviter leurs allures.»

« Si l'objet que vous avez choisi et payé est trop volumineux pour que vous l'emportiez vous-même, je dis trop volumineux, parce que je n'approuve pas qu'une femme qui ne se croit pas trop grande dame pour aller à pied et seule faire des emplettes, trouve maléant de se charger elle-même d'un tout petit paquet et dérange ainsi un marchand sans nécessité,—laissez votre adresse et ne vous montrez pas trop exigeante pour le moment où l'on vous l'apportera.

« Rien n'était plus désagréable, rien ne rendait l'esprit plus taquin et plus défiant, que cette éternelle nécessité de marchandier, où se trouvait autrefois réduit tout acheteur.—Grâce à Dieu, maintenant, dans tous les magasins convenables, on vend et on achète à prix fixe, ce qui simplifie singulièrement les relations commerciales usuelles.— Cependant savoir marchander est aussi un talent indispensable à toute femme de ménage, car le prix fixe n'a malheureusement point été appliqué encore à nos marchés, où si l'on ne débattait pas le prix, on serait parfois volé de moitié.

« Marchandez donc, si vous avez la bonne habitude d'accompagner votre cuisinière au marché; marchandez, mais du moins faites-le avec politesse et convenance. Ne dites pas au marchand: *Vous êtes un voleur!* en lui offrant brutalement moitié prix de ce qu'il vous demande; mais employez une tournure polie en déclarant, par exemple, qu'il est possible que telle soit la valeur de l'objet en question, mais qu'alors vous en passerez, attendu que vous ne voulez pas dépasser tel chiffre; et sans avoir l'air d'hésiter, faites mine de vous éloigner. Si le marchand peut vous faire un rabais, il ne vous laissera pas partir. S'il ne le fait pas, c'est, croyez-le, que cela lui est tout à fait impossible; mais alors même, il le regrettera et se montrera poli avec vous.

« Un objet ne vous convient pas, ne le prenez pas, mais sans le dédaigner; vous blesseriez le marchand et souvent vous seriez injuste, car il arrive fréquemment que les femmes qui se croient très-connaissseurs sont fort mauvais juges. N'intervenez jamais dans les marchés des autres, ni en faveur du marchand dont vous auriez l'air d'être le compère, ni en faveur du chaland dont les intérêts ne vous regardent pas. N'entrez pas en conversation avec vos marchands. Soyez polie, mais laconique; la familiarité ne vaut jamais rien, surtout avec des gens dont l'éducation peut laisser à désirer.

« Si vous avez des observations à faire à un marchand sur la quan-

lité d'une précédente fourniture, attendez pour les faire que personne ne puisse vous entendre. Outre que vous ménagerez ainsi sa susceptibilité, vous sauvegarderez ses intérêts, qui pourraient souffrir d'un reproche mal compris par un tiers, et vous le rendrez plus disposé à reconnaître la justice de votre réclamation et à y faire droit.

« Ne soyez ni tracassière, ni exigeante; sachez vous contenter de ce qu'il y a, et ne demandez rien qui puisse porter le moindre préjudice aux intérêts du marchand. Ne réclamez que ce qui est juste, ce que vous êtes en droit d'exiger et rien de plus.»

Nous avons parlé déjà des visites; mais c'était surtout en ce qui concernait la manière de les recevoir, nous allons maintenant, toujours d'après le guide excellent que nous avons choisi, dire quelques mots des visites à faire ou à rendre; tout en signalant en passant un *anglicanisme* qui, comme bien d'autres, est en grande vogue dans notre monde élégant. Nous ferons donc observer à nos jeunes lecteurs que les visites ne se paient point, . . . excepté celles des médecins (1).

Il y a trois sortes de visite: celle de bienveillance, ou, si l'on veut, d'*étiquette*; les visites d'amitié et celle de charité.

Les visites de bienveillance doivent se faire l'après-midi, dans la toilette convenable et avec une mise aussi recherchée qu'on peut se le permettre d'après sa fortune et son rang. Il serait inconvenant qu'une personne distinguée chez qui vous vous êtes présentée, vous rencontre dans la rue mieux parée que vous ne l'étiez pour lui faire visite. En France, pour les visites de condoléance, on se met quelquefois en deuil sans être parent, et sans pour cela prendre le deuil. Un tel usage n'existe point ici; mais vous devez cependant, comme le dit l'auteur, faire ces visites avec le costume le plus sérieux, le plus sombre possible, afin que votre mise ne fasse point un contraste trop douloureux avec la tristesse à laquelle vous allez vous associer.

« Les visites de cérémonie se comptent et se rendent à des distances déterminées.

« Les visites de bienveillance sont de rigueur après une invitation à un dîner ou à une soirée, qu'on l'ait ou non acceptée; avant une invitation, une soirée, si l'on connaît peu les maîtres de la maison et qu'on ne soit jamais allé chez eux.

« Si l'on ne trouve pas la personne que l'on va visiter, on laisse une carte dont on a soin de plier un des coins, afin d'indiquer qu'on s'est présenté soi-même. Dans les grandes villes et dans certains cas, comme après une invitation à une soirée, après la réception d'une lettre de faire part, à l'occasion même du nouvel an, on est dispensé d'une visite; l'envoi d'une carte sous enveloppe suffit. Dans ce cas, on doit mettre autant de cartes qu'il y a de membres dans la famille, sauf, bien entendu, les enfants qui ne comptent pas.

« On ne demande des nouvelles de leur santé qu'à ses amis, à ses égaux. On se borne à présenter l'hommage de son respect à ses supérieurs.—*Comment allez-vous?* est une locution vicieuse, et *jouissez-vous d'une bonne santé?* ne s'emploie plus. On dit simplement: *Comment vous portez-vous?* On répond à cette formule par un remerciement; de plus, on retourne d'ordinaire la question.

« Les visites s'empressent d'offrir des sièges; c'est surtout le devoir des enfants de la maison. On doit se hâter de leur en éviter la peine en les prenant soi-même; mais en sortant, il est de très-mauvais ton de prendre le même soin en les remettant en place. On sort, les laissant au lieu où l'on était assis.

« Les places près de la cheminée sont, en hiver, les plus honorables, et c'est justement pour cela, mon enfant, que vous aurez bien soin de ne pas les choisir; mais si l'on insiste pour que vous changiez, il ne serait ni poli ni convenable de vous faire longtemps prier. Le bon ton, en visites, comme à table, comme partout, consiste surtout à obéir simplement, sans affectation d'humilité, au désir d'une maîtresse de maison, désir qui, dès qu'il est exprimé, doit être un ordre pour vous. *Faire des façons*, ce serait lui dire indirectement que vous connaissez mieux qu'elle ce que les convenances ordonnent ou défendent.

« Ainsi, de même qu'on ne se presse pas aux portes pour passer tous à la fois, de même on ne se dispute pas à qui ne passera pas. On cède le pas à la dignité, à l'âge et au sexe; avec ses égaux, on cherche à demeurer en arrière; mais s'ils font le même mouvement et que l'on se trouve le plus près de la porte, on s'excuse promptement et de bonne grâce à subir ce petit honneur.

« Dans les visites de cérémonie, une femme ne quitte ni ses gants, ni son chapeau, ni son châle. Un homme ne dépose jamais son chapeau. Si une femme entre, tout le monde se lève; si c'est un homme, les hommes seuls se lèvent avec la maîtresse de la maison, qui reçoit les premiers saluts de l'étranger. Les autres dames se soulèvent à demi à mesure qu'il les salue. En se retirant, on salue en particulier la maîtresse de la maison, et le reste de la société collectivement.»

(A continuer.)

(1) Nous certifions avoir entendu la phrase suivante: « J'ai été, l'autre jour, payer visite à Madame \*\*\*, et elle a mis beaucoup de temps à faire son apparence. »

### Bulletin des Publications et des Réimpressions les plus Récentes.

Paris, avril et mai 1865.

**FAILLON :** Histoire de la Colonie Française en Canada; tome Ier, Ville-Marie, Bibliothèque Paroissiale; 551 p. in-4. Imprimerie Poupart-Davy, rue du Bac. Prix, 10 fr. broché.

Le premier volume de cet ouvrage depuis si longtemps attendu vient enfin de paraître. Il est orné d'un très-beau portrait de Jacques-Cartier, et est imprimé avec une perfection qui fait le plus grand honneur à ses éditeurs. Il contient une préface, une introduction, les trois premiers livres (de 1534 à 1645), et des notes qui ont surtout rapport aux nombreuses controverses soulevées par la publication des *Voyages de Jacques-Cartier* faite par M. Faribault, à Québec, en 1843, sous les auspices de la *Société Littéraire et Historique*. Au sujet de l'endroit où Jacques-Cartier hiverna, M. Faillon partage l'opinion de MM. Faribault, Berthelot et Garnier, dont les savantes recherches sur ce point très-curieux de notre histoire sont connues de nos lecteurs. Un autre point non moins curieux, c'est de savoir à quelle nation appartenait les sauvages trouvés par Jacques-Cartier dans les royaumes de Stadaconé et d'Hochelega. M. Faillon a donné beaucoup d'attention à cette question, et il s'exprime dans le même sens que notre correspondant *Kodiak*, dont la lettre, publiée dans notre livraison de décembre dernier, a été reproduite par le *New-York Historical Magazine*. Aux raisons tirées du vocabulaire de Cartier, l'auteur de *l'Histoire de La Colonie Française* en ajoute d'autres qui réfutent péremptoirement l'opinion émise par M. le Principal Dawson; il conclut parfaitement, dans une savante analyse, les traditions iroquoises avec celles des Algonquins, et explique les textes de tous les anciens écrivains de manière à établir que les habitants d'Hochelega et de Stadaconé étaient iroquois ou hurons, mais, comme l'a dit notre correspondant, plus probablement hurons.

L'ouvrage complet aura, nous assure-t-on, cinq volumes, et conduira l'histoire du Canada jusqu'à la conquête seulement. Ce sera un véritable monument élevé à la gloire de la France et du Canada, et à celle de la vénérable compagnie à laquelle Montréal doit tant de bienfaits.

**PANTHIER :** Le livre de Marco-Polo, publié pour la première fois d'après trois manuscrits inédits de la Bibliothèque Impériale, avec notes, variantes et commentaires, par M. F. Panthier; in-8. Didot.

**DELLA-ROCCA :** Correspondance inédite de la Duchesse de Bourgogne et de la Reine d'Espagne, petites-filles de Louis XIV, publiée par Mme la Comtesse de la Rocca; in-18, xviii-266 p. Lévy; 3 fr.

**PÉRREVE :** La Pologne, par M. l'abbé Henri Perreye; in-18, xix-307 p. Douniol; 3 fr.

**TOCQUEVILLE (DE) :** Œuvres complètes de Alexis de Tocqueville, tome 8. Mélanges, notes, voyages, pensées, fragments inédits; in-8, 496 p. Lévy; 6 fr.

Ce volume contient des notes sur le court séjour que fit M. de Tocqueville en Canada avec M. de Beaumont. *L'Union de Paris* en reproduit une conversation pleine d'intérêt entre le célèbre écrivain et son Hôte, John Neilson, dans laquelle la condition sociale et politique du Canada, et les mœurs et le caractère des Canadiens, à cette époque, sont admirablement résumés. Il n'y a guère plus de trente ans de cela, et l'on se prend à songer combien les choses ont changé depuis!

**VALLÉ DE VIRVILLE :** Histoire de Charles VII, Roi de France, et de son époque; tome 3, in-8, xvi-516 p. Renouard.

**FEUILLET DE COSCHES :** Louis XVI, Marie-Antoinette et Mme Elizabeth; lettres et documents inédits; tome II, in-8 549 p., portraits et fac-simile. Plon.

**D'ARGENSON :** Journal et Mémoires du Marquis d'Argenson, publiés d'après ses manuscrits de la Bibliothèque du Louvre, par M. E. Rathery; tome VII, in-8, 498 p. Renouard; 9 fr.

**LACHAMBAUDIE :** Fables et Poésies Nouvelles; in-12, 526 p. Pagnerre; 1 fr.

**GHENIER :** Flore de la Chaîne Jurassique; 1ère partie, in-8, 351 p. Savvy; 5 fr.

**L'ECONOMISTE FRANÇAIS :** Cette publication continue à occuper du Canada. Ses dernières livraisons ont donné plusieurs articles de M. Rameau, et celle du 20 mai contient une correspondance canadienne. Le prix d'abonnement à *L'Economiste* est de 25 fr. On peut s'abonner chez M. Gravel, à Montréal; et chez M. T. E. Roy, à Québec.

Avignon, avril 1865.

**REBOU :** Dernières poésies, par Jean Rebou précédées d'une notice biographique, par l'abbé de Cabrières; cxxxviii-301 p. Scguin aîné, 3 fr. 50.

New-York, mai 1865.

**SMITH :** A smaller History of Rome from the earliest time to the establishment of the Empire, by W. Smith, LL. D., with a continuation to A. D. 476, by Eugène Lawrence, A. M.; 351 p. in-12. Harper.

Cet ouvrage, destiné aux écoles, est illustré par un grand nombre de gravures sur bois et nous paraît rédigé avec beaucoup de méthode.

Québec, juin 1865.

**LE FOYER CANADIEN :** Les livraisons de cette publication de mai à novembre viennent de paraître sous un même couvert. Elles contiennent le récit des missions de Mgr. Plessis dans le district de Gaspé et dans les provinces du golfe, en 1811 et 1812. A part l'intérêt historique qui s'attache à ce journal inédit, tous les Canadiens aimeront à connaître et à étudier le style du pieux évêque, qui fut non-seulement une des grandes figures de notre histoire mais, de plus un de nos meilleurs écrivains.

Montréal, mars, avril et mai 1865.

**LA REVUE CANADIENNE :** Les livraisons des trois derniers mois contiennent la fin du travail de M. Royal, sur la confédération projetée des provinces Britanniques, de charmantes poésies, par MM. Sénéchal et Blain, les événements du mois, toujours si spirituellement écrit par M. Bourassa, une chronique artistique du même auteur que nous avons reproduite en partie, un travail remarquable de M. de Bellefeuille sur la question mexicaine, une étude biographique sur Mgr. Wiseman, par M. Ouellette, plusieurs articles biographiques, par MM. de Bellefeuille, Nantel, Tessier et Royal, et une critique plus que sévère de l'ouvrage de M. Casgrain sur la Mère Marie de l'Incarnation, par M. Hector Fabre, sous cette rubrique managante: "Les Écrivains Canadiens."

**TAYLOR :** Portraits of British Americans, by W. Notman with biographical sketches, edited by Jennings Taylor; 1ère livraison, 49 p. in-80. Lovell.

Les portraits contenus dans cette première livraison sont ceux de S. E. Lord Monk, SS, l'évêque anglican de Montréal; Thom. J. A. MacDonald, Thom. S. L. Tilly, qui était premier ministre du Nouveau-Brunswick lors de la conférence de Québec, et Sir L. H. LaFontaine. Les photographies sont excellentes, l'impression et le papier sont ce que M. Lovell a encore donné de mieux, et nous devons dire que le mérite littéraire de l'ouvrage est au niveau de l'exécution matérielle. M. Taylor s'acquitte de sa tâche avec beaucoup de talent et une grande élégance de style. Nous trouvons dans la biographie de Lord Monk, de singuliers rapprochements historiques.

Le 10 février, y est-il dit, est une date mémorable dans l'histoire de l'Angleterre, et particulièrement dans celle de cette colonie; car le 10 février 1763 la France céda le Canada à l'Angleterre, le 10 février 1838 l'acte impérial qui suspendait la constitution du Bas-Canada fut sanctionné et le 10 février 1841, la proclamation qui réunissait les deux provinces fut signée.

Le 10 février 1840, avait eu lieu le mariage de Sa Majesté avec le Prince Albert, et c'était plutôt, ajoute M. Taylor, pour placer l'union des provinces sous les auspices de l'heureuse union qu'elle avait elle-même contractée que pour rappeler des victoires ou des malheurs dans la colonie, que Sa Majesté avait choisi cette date. Mais par une autre coïncidence, l'union contractée par Sa Majesté elle-même a été rompue par la mort prématurée de son illustre époux au moment même où l'on allait discuter un projet de confédération qui mettra fin aussi à l'union des provinces. M. Taylor fait aussi remarquer que le sort de tous les gouverneurs qui ont été nommés depuis l'abrogation de l'ancienne constitution du Bas-Canada, jette comme un sombre voile sur cette partie de notre histoire.

Et d'abord Lord Durham qui avait conseillé l'union à défaut d'une confédération de toutes les provinces, est mort dans toute la vigueur de l'âge cinq jours après la sanction de l'acte impérial qui réalisait une partie de son projet. Lord Sydenham qui avait accompli lui-même ce projet et ouvert en personne la première session du parlement-uni à Kingston, mourut le soir même de la prorogation, et son dernier acte fut de déléguer à un autre le pouvoir de le remplacer dans cette circonstance. A peine venait-il d'être fait baron, et décoré de l'ordre du Bain. Comme il ne laissait point d'enfants il fut le premier et le dernier baron de ce nom. Le bien-aimé Sir Charles Bagot, son successeur ne vécut que quinze mois en Canada et expira dans la maison qui avait vu mourir son prédécesseur. Lord Metcalfe mourut à son retour en Angleterre et fut aussi le premier et le dernier Lord de ce nom. Lord Cathcart était un homme âgé, et il n'est point surprenant qu'il ait suivi de près son prédécesseur. Lord Elgin était jeune, plein de force, de vigueur et de talent, et il a trouvé dans les montagnes de l'Hindou pen d'années après son départ du Canada une mort prématurée. Enfin Sir Edmund Head notre dernier gouverneur depuis l'Union, est aussi le seul qui soit encore vivant; et encore a-t-il en la douleur de perdre par une mort tragique, dans les eaux du St. Maurice, le seul héritier de son titre, qui en toute probabilité va s'éteindre avec lui.

La biographie de Sir Louis LaFontaine n'est comme les autres, qu'une rapide esquisse, et se termine par quelques phrases empreintes d'une solennelle

mélancolie au sujet de la naissance des deux fils du regretté Juge en Chef, qui n'a connu que l'un d'entre eux et pendant peu de temps encore. Au moment où cette biographie était publiée le second de ces enfants, mort à l'âge de un an et vingt jours, était (suivant l'expression de la Bible) réuni à son père.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur la leçon de philosophie religieuse qui ressort de tous ces faits.

### Petite Revue Mensuelle.

La capture de Jefferson Davis, que nous avons eu juste le temps d'enregistrer dans notre dernière chronique, a causé en Europe une sensation presque égale à celle de la mort de Lincoln. On est unanime ou à peu près, dans la presse anglaise comme dans la presse française, pour blâmer la proclamation du président Johnson qui stigmatisait Davis et les réfugiés du Canada comme les complices de Booth et les instigateurs de son crime, et on exprime le double espoir que la noble lutte des Confédérés n'aura point été souillée par la participation de ses chefs à cet acte détestable, et que d'un autre côté les Etats-Unis ne glorifieront point leur triomphe par une exécution qu'ils seraient les premiers à décrier si elle avait lieu en Italie ou en Pologne. A ce propos, on rappelle qu'à part tout ce que de semblables actes ont toujours d'impolitique et d'inhumain, lors même qu'ils ne sont pas injustes, l'organisation politique des Etats-Unis laisse à peine le droit de parler de trahison; car un pacte fédéral doit pouvoir, comme tout autre pacte, se rompre dans des circonstances diverses. On dit aussi qu'il serait pour le moins étrange de voir Jefferson Davis subir le sort qui eût été probablement celui de Washington sans les secours de la France. On cite les vers de je ne sais plus quel poète anglais qui dit avec beaucoup d'esprit que la trahison n'a jamais été heureuse, par la raison toute simple que du moment où elle réussit, elle s'appelle d'un tout autre nom.

Et cependant, à cette époque on ne savait point que Davis avait été mis aux fers, et que Lee, avec qui l'on a traité, est ainsi arrêté et devra subir un procès d'État.

La commission militaire qui juge les complices de Booth est sur le point de terminer ses travaux. Le procès a été conduit avec un luxe de mise en scène tout à fait digne d'époques plus anciennes, mais que nous n'oserions désormais appeler barbares, puisqu'elles revivent dans la grande république. Les témoignages qui avaient rapport aux réfugiés *surtout* en Canada ont été le texte de vives polémiques dans les journaux, et l'arrestation du Dr. Blackburn, accusé, à Toronto, d'avoir cherché à importer la fièvre jaune dans le Nord, est venue compliquer cette affaire déjà si embrouillée. Le plus singulier épisode est celui du témoignage d'un nommé Conover, qui aurait juré devant la commission militaire qu'il s'était fait connaître en Canada sous le nom de Wallace, et qui a disparu depuis aux Etats-Unis, tandis que Wallace ici nie sous serment tout le témoignage de Conover et jure qu'il n'est point allé à Washington. Maintenant, il y a là un dilemme sans issue. Si Conover n'est pas Wallace, il est un parjure; s'il est Wallace, il se parjure aujourd'hui. Dans les deux cas, sa crédibilité se réduit à néant; et le fait est, peut-être, un des plus curieux qui se soient produits dans les annales des causes célèbres jusqu'à ce jour.

La reddition successive de tous les corps d'armée confédérés, à l'exception de quelques uns de ceux du Texas, la proclamation d'amitié du nouveau président Johnson, les enrôlements pour le Mexique que l'administration paraît bien décidée maintenant à décourager de toutes ses forces, sont les principaux faits qui se soient produits chez nos voisins depuis notre dernière chronique.

En Europe, la France et l'Angleterre ont naturellement éprouvé quelque inquiétude, l'une à propos du Mexique, l'autre à l'égard du Canada; mais ces appréhensions paraissent s'être calmées assez promptement. Il est certain que le nouveau Président a poussé avec une certaine vigueur les demandes d'indemnité qui avaient été déjà adressées à l'Angleterre par son prédécesseur. Les ministres, interpellés, se sont contentés de répondre que l'Angleterre, après avoir fait tout ce qui dépendait d'elle pour empêcher l'armement des corsaires chez elle, ne pouvait se considérer responsable de ce que des vaisseaux construits dans ses chantiers auraient été, à son insu, convertis en corsaires. On ne sait jusqu'à quel point le cabinet américain insistera; mais il est bien des gens qui pensent que M. Johnson n'agit ainsi que pour donner satisfaction à l'amour-propre national, qu'il a lui-même surexcité, et qu'en fin de compte, il ne sera point plus désireux que M. Lincoln de courir l'aventure d'une guerre avec une ou deux des puissances européennes. Les journaux les plus importants des Etats-Unis se prononcent fortement dans ce sens, et, d'un autre côté, la modération de l'opinion publique en Angleterre ne laisse aucun doute.

On y a appris avec une satisfaction universelle que Lord John Russell, considérant la guerre comme terminée, avait retiré aux vaisseaux confédérés les droits de belligérants qu'il leur avait accordés. Les élections qui vont avoir lieu prochainement seront du plus haut intérêt pour le Canada, car elles décideront probablement du plus ou du moins d'aide que la colonie devra recevoir de la Grande-Bretagne pour sa défense. Les ministres canadiens, après avoir eu de nombreuses entrevues avec les chefs du cabinet, sont à la veille de revenir, et, en toute probabilité, ont dû s'embarquer le 17 de ce mois.

L'événement le plus important qui se soit produit en Europe est la rupture qui a éclaté entre l'Empereur et son cousin le prince Napoléon. Il est assez remarquable qu'après un rapprochement dont l'amalgame cousin avait en jusqu'ici tous les profits, cet éclat se soit fait dans une circonstance qui semblait, au contraire, devoir unir plus fortement que jamais les divers membres de la famille impériale.

On a élevé à Ajaccio un monument à la famille Bonaparte. Napoléon fer est représenté à cheval, et ses quatre frères sont debout, aux quatre angles du piédestal; tous ont le costume antique.

L'inauguration de ce monument s'est faite avec la plus grande solennité, et le prince Napoléon a représenté l'Empereur et prononcé un discours de circonstance. Or ce discours n'était autre chose qu'un manifeste démocratique, censurant la politique impériale, surtout au sujet de l'Italie et du Mexique. L'Empereur a adressé à son cousin la lettre suivante, qui, sous la modération du langage, contenait une réprimande si énergique que le prince s'est vu obligé de résigner les charges de confiance qu'il tenait de l'Empereur:

« Je ne puis m'empêcher de vous témoigner la pénible impression que m'a causée la lecture de votre discours à Ajaccio. En vous laissant, pendant mon absence, auprès de l'Impératrice et de mon fils comme vice-président du conseil privé, j'ai voulu vous donner une preuve d'amitié et de confiance, espérant que votre présence, votre conduite et vos discours témoigneraient de l'union existant dans notre famille. Le programme politique que vous placez sous l'égide de l'Empereur ne peut être utile qu'àux ennemis de mon gouvernement, en donnant lieu à des appréciations que je ne saurais admettre. Vous exprimez des sentiments de haine et de rancune qui ne sont plus de notre époque.

« Pour savoir appliquer aux temps actuels les idées de l'Empereur, il faut avoir passé par de rudes épreuves et les responsabilités du pouvoir. D'ailleurs, pouvons-nous réellement, pygmées que nous sommes, apprécier à sa juste valeur la grande figure historique de Napoléon? Comme devant une statue colossale, nous sommes impuissants à en saisir l'ensemble d'un seul coup. Nous ne voyons jamais que le côté qui frappe nos regards. Mais ce qui est clair aux yeux de tout le monde, c'est que, pour prévenir l'anarchie, cette redoutable ennemie de la vraie liberté, l'Empereur avait à établir, dans sa famille d'abord, dans le gouvernement ensuite, cette discipline sévère qui n'admet qu'une volonté, qu'une action. Je ne saurais désormais m'écarter de la même règle de conduite.

Le voyage de l'Empereur en Algérie a été une succession d'ovations; mais en même temps, d'après tout ce que l'on peut voir, c'est une excursion pratique et administrative, qui laissera des traces profondes dans les destinées de cette importante possession.

Dans sa proclamation aux Arabes, Louis Napoléon a quelque peu suivi les errements du premier Bonaparte en leur citant les maximes fatalistes du Coran, pour apaiser leur ressentiment et les résigner à vivre sous le drapeau de la France. Mais il est bien permis de croire que ceux que le fanatisme tient encore disposés à la révolte, goûteraient peu l'interprétation de leurs livres saints faite par le chef des infidèles, et préféreraient les discours des marabouts, qui trouveront facilement dans le Coran de quoi les exciter à la révolte et à un massacre des chrétiens. La colonisation sérieuse, l'évangile prêché plus pour la pacification de l'Algérie que toutes les proclamations du monde.

Un épisode très-singulier du voyage de l'Empereur a montré que même aujourd'hui, il vaut encore mieux savoir se faire craindre des Arabes que de chercher à leur plaire. Il paraît que parcourant le territoire de certaines tribus avec une escorte trop-peu nombreuse, il fut entouré d'un grand nombre de cavaliers parfaitement armés, qui lui demandèrent avec instances la mise en liberté des prisonniers faits il y a quelque temps dans leur voisinage. L'Empereur crut de bonne politique de leur accorder de bonne grâce leur demande, mais parut avec raison mécontent contre les officiers qui l'avaient laissé s'engager aussi imprudemment en pays ennemi.

Le prochain retour de l'Empereur verra probablement le commencement de nouvelles négociations entre les grandes puissances, et même pendant son absence, l'Angleterre et la France ont su se mettre d'accord sur un point important, celui de la conduite à tenir envers les corsaires des ci-devant Etats-confédérés.

Un incident tout-à-fait caractéristique vient de donner au deux nations l'occasion de témoigner de leurs bons sentiments réciproques. La grande course du Derby, en Angleterre, a été gagnée par un cheval français, *Gladstone*, appartenant au comte de Lagrange. Cette circonstance, que les Anglais d'il y a vingt-cinq ans auraient presque considérée comme une calamité nationale, a été, de la part de presque tous les journaux, le sujet de félicitations, et de remarques dictées par un goût exquis; c'était là, il est vrai, une singulière revanche de Waterloo, à quelques jours seulement du cinquantième anniversaire de cette mémorable journée. Il s'est dit, des deux côtés de la Manche, une foule de choses spirituelles et charmantes, qui ne seront senties que de ceux qui comprennent toute l'importance que l'on attache au Derby, non-seulement en Angleterre, mais dans tout le sport européen.

On parle aussi de célébrer le cinquantième anniversaire de la paix qui règne entre les deux puissances, et pendant laquelle elles ont même été fréquemment alliées, et sur les champs de bataille et dans les relations commerciales devenues maintenant très-considérables. Peut-être, cependant,

vaudrait-il mieux laisser dormir le passé, et s'en tenir au présent, de crainte de compromettre l'avenir. Il y a une maxime anglaise qui vaut de l'or; c'est : *to let well alone*; elle n'est du reste qu'une amélioration du diction latin : *Quiescit non morere*.

L'Empereur, à son retour d'Algérie, trouvera encore un vide dans son entourage. A la perte de M. de Morny et à celle de M. Mocquard, s'ajoute maintenant celle du maréchal Magnan. Du petit nombre des survivants de Waterloo, le maréchal, il est vrai, n'appartenait point comme les deux autres à la même génération que l'Empereur actuel; mais il avait été comme eux un des organisateurs du coup-d'état. Même avant cette époque, lors de l'affaire de Boulogne, ses sympathies impérialistes l'avaient compromis, et il fut obligé de donner au gouvernement de Louis-Philippe des explications sur le rôle pour lequel les rumeurs l'avaient désigné dans le cas où cette tentative eût été couronnée de succès.

Le maréchal Magnan était né à Paris, le 7 décembre 1791; et était par conséquent âgé de 74 ans. Il commandait, lors de sa mort, la division militaire de Paris.

Deux célébrités scientifiques, toutes deux dévouées à la même branche de la science, la météorologie, M. Mathieu de la Drôme, en France, et l'amiral Fitzroy, en Angleterre sont morts presque en même temps. L'un et l'autre se sont appliqués à prédire les orages par des calculs fondés sur l'expérience, et les travaux de l'amiral Fitzroy surtout avaient pris un caractère tout pratique. Grâce au télégraphe et au système d'observations barométriques qu'il avait établi des avis donnés à temps opportun dans divers ports de mer, ont sauvé plus d'une fois les vaisseaux d'une perte certaine. N'est-il point pénible d'ajouter que cet homme, qui avait sauvé la vie à tant d'autres, a terminé ses jours par un suicide?

Nous avons omis de mentionner, dans notre dernière livraison, la mort de Sir Samuel Cunard, le propriétaire de la ligne de vapeurs transatlantiques, qui a rendu un si grand service à l'Amérique et à la civilisation.

En Canada, nous avons à mentionner la perte de M. Benjamin Holmes, percepteur des douanes à Montréal, et ancien représentant; celle de M. Atkinson, ancien négociant et amateur de peintures, décédé à Paris; celle de M. Besserer, curé de la paroisse de la Ste. Famille; enfin, celle de M. Dunbar Ross, ancien solliciteur-général du Bas-Canada.

M. Holmes était né à Dublin, le 23 avril 1794; il n'avait que neuf ans lorsqu'il vint en Canada. Il fut d'abord commis dans la maison Henderson et Armour. En 1812, il prit part à la guerre contre les Etats-Unis comme enseigne dans les *Canadian Fencibles*. En 1837 et 38 il était parmi les plus ardents volontaires, et opéra lui-même l'arrestation de M. Denis-Benjamin Viger. En 1841, il fut élu, avec M. Moffat représentant de Montréal; il se tint à l'écart en 1844 et en 1848, il fut de nouveau élu représentant, conjointement avec M. Lafontaine. Un grand changement s'était opéré dans ses idées politiques, et il vota le fameux bill des *indemnités*. Dans ces derniers temps, il appartenait à un parti plus avancé encore que celui de M. Lafontaine, et il fut nommé au poste qu'il occupait en 1863 par le ministre McDonald-Dorion. C'était un homme d'une grande activité, d'une grande intelligence, et très-ardent dans le parti qu'il épousait.

M. Dunbar Ross, dont notre journal anglais a publié une biographie un peu plus étendue, s'était fait une réputation d'habileté au barreau, et s'était aussi distingué comme écrivain et comme politique. Il représenta successivement les comtés de Beauce et de Mégantic, fut fait Solliciteur-Général en 1853, et publia plusieurs brochures, entr'autres celle qui a trait à la question du Siège du gouvernement, et qui peut être considérée comme un travail complet et presque sans réplique.

Avec M. Besserer se termine presque la génération des anciens prêtres du diocèse de Québec, contemporains de M. Demers et de Mgr. Plessis, génération distinguée par ses talents et ses vertus. M. Besserer était âgé de 75 ans; il avait été autrefois professeur de théologie, et fut pendant de longues années curé de St. Joachim, qui est, comme l'on sait, un domaine du Séminaire.

## NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

### BULLETIN DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

—Le 10 du mois dernier, l'École d'agriculture de Ste. Anne célébrait la fête de son patron, St. Isidore avec toute la pompe qu'elle pouvait déployer. Le ciel semblait se prêter à cette manifestation religieuse des hommes envers son serviteur. L'air était pur et le soleil radieux. Un grand nombre d'habitants des environs s'étaient rendus à l'église pour joindre leurs hommages à ceux des élèves de l'école. M. Pilote officiait assisté de MM. Méthot et Drapeau.

M. Chs. Bacon, professeur du collège prononça le sermon. Il fit ressortir avec talent les humbles vertus du patron des laborieux. Notre saint reptile (dit-il) le travail comme un châtement, une pénitence nécessaire à l'ex-

piation du péché et comme un remède pour apaiser la concupiscence. C'était pour lui un ressort de perfection, un moyen de vertu.

La messe terminée, tous les citoyens se rendirent au collège. Le corps de musique des élèves égayait leur marche en jouant les airs nationaux.

Il y eut ensuite des discours prononcés; M. A. Fargues de St. Michel fit l'éloge de l'agriculture améliorée. Entr'autres idées pleines d'actualité que ce jeune homme a exprimées, celle qui a trait à l'encombrement des professions, mis en regard du besoin de bras qu'a l'agriculture, qui touche à une plaie vive de notre état social, mérite d'être remarquée. « Cette noble profession, a-t-il dit, ne craint pas l'encombrement, le désespoir des autres états. Plus elle a de sujets, plus elle est prospère. »

Après ce discours, M. le docteur De-Jardins entreprit de rendre à chacun le tribut d'éloges qu'il méritait en cette circonstance, tâche difficile, dont il sut néanmoins s'acquitter avec le tact de l'homme du monde et avec le feu d'un patriote. Nul mieux que lui ne paraît comprendre l'importance de l'école d'agriculture au point de vue national et tout ce qu'on doit au Révérend Messire Pilote, qui le premier en a conçu le plan, si heureusement exécuté. Ce jour là, le *brevet de capacité agricole*, a été décerné à M. Joseph Roy dit Lauzier, le tête des élèves de l'école qui l'a obtenu depuis sa fondation.

M. Schmouth félicita ce jeune homme et l'engagea à marcher ainsi qu'il avait fait jusque-là toujours droit et ferme dans le sentier de la vertu et du travail.

Pour perpétuer le souvenir de la fête, M. Amyot de Ste. Anne a photographié cette réunion et on dit qu'il a eu un plein succès.

—La séance littéraire annuelle qui se donne à l'Université Laval, en l'honneur du fondateur du Séminaire de Québec, a réuni, nous dit le *Journal de Québec*, un auditoire d'élite. On y remarquait les Hons. MM. Chabois et Cauchon, et M. le Consul Général de France. Deux discours ont été prononcés, l'un sur l'union des sciences et de la religion, par M. A. Papineau, fils de M. André Papineau, de St. Martin, et l'autre, sur l'histoire du Canada, par M. Gravel. Le premier de ces messieurs est élève en philosophie, le second est élève en droit. Ces discours ont été vivement applaudis. La partie musicale de la soirée, dirigée par M. Hamel, directeur du pensionnat, a eu aussi un légitime succès.

—L'Université McGill ayant établi un cours d'agriculture, la Chambre d'Agriculture a mis à sa disposition deux bourses de \$50 chaque. Elles sont offertes aux concurrents et les candidats sont exemptés de l'honoraire de \$20 exigé dans les autres cas. Les professeurs sont le Principal Dawson pour l'agriculture et l'histoire naturelle, le Dr. Sterry Hunt pour la chimie agricole, le Dr. Johnson pour les sciences physiques, le Rév. Dr. Leach pour la langue anglaise, et le Professeur Darcy pour le français.

### BULLETIN DES LETTRES.

—M. Villemain a reçu, d'Australie, une pièce de vers d'un pauvre mineur français pour le concours de l'Académie; malheureusement pour l'expéditeur, dont les essais poétiques sont, dit-on, assez remarquables, il ignorait que la signature de l'auteur doit être envoyée, à part, sous un pli cacheté, et, par suite, il a été forcément mis hors de concours. Comme compensation, M. Villemain lui a adressé à son tour une lettre pleine de bienveillance, qui sera déjà pour lui une récompense et un encouragement.

—Revue de l'Instruction publique de Paris.

—L'Académie des Jeux Floraux de Toulouse n'a point reçu moins de 816 pièces, cette année, pour ses concours. Là-dessus, il y a 131 odes, 51 poèmes, 46 épîtres, 11 discours en vers, 5 élogues, 54 idylles, 115 élégies, 29 ballades, 114 fables, 72 sonnets, 24 hymnes, etc. Sur 812 pièces présentées au concours, dont le jugement vient d'être terminé, huit seulement ont été distinguées. L'amarante d'or, (tous les prix, on le sait, sont des fleurs,) a été donnée à M. Léon Valéry, pour son Ode à Alfred de Musset.

—M. Victor Cousin a fondé, à l'Académie des Sciences Morales et Politiques, un prix de trois mille francs, qui sera décerné au meilleur mémoire sur une question d'histoire de la philosophie ancienne, mise au concours de l'Académie et déterminée par la section de philosophie.

—L'Académie Française, sur le rapport de M. Guizot, a décerné le prix Gobert à l'histoire de France de M. Trognon, et le second prix à l'ouvrage de M. Th. Lavallée : *Les Frontières de la France*.

—M. Sainte-Beuve, académicien, a été fait sénateur. On a rapproché cette nomination du choix fait par l'Académie d'un écrivain politique, M. Prevost Paradol, pour remplacer M. Ampère, et l'on a dit que si l'Académie voulait se recruter dans la politique, il était très-juste que le Sénat rendit les mêmes honneurs à la littérature.